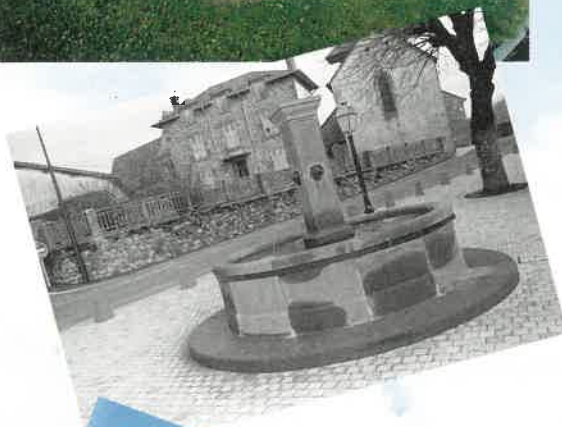


# SUR REILHAC

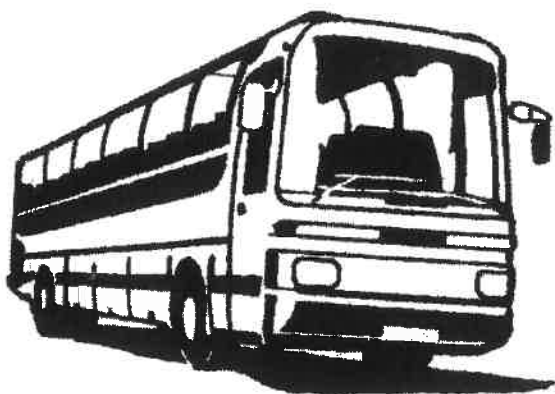
## INFORMONS NOUS



N°6

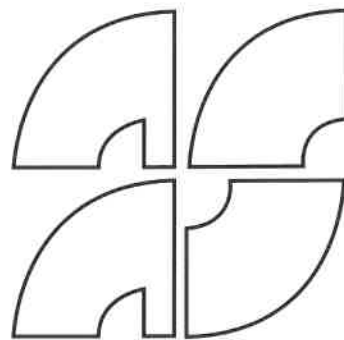
1994

# Cantal Tour



## Voyages et transports

17, avenue Georges-Pompidou  
15000 AURILLAC  
Tél. : 71.64.16.65



atelier site  
et architecture

**DANIEL MAROT**

**S.A.R.L.**

6, avenue Milhaud - 15000 Aurillac  
Tél. : 71.48.78.20

URBANISME - ARCHITECTE  
DÉCORATION INTÉRIEURE

**EDF**  
**GDF**

**EDF GDF SERVICES**  
**CORRÈZE - CANTAL**

*Agence du Cantal*

1, cours d'Angoulême  
B.P. 533 - 15005 AURILLAC

## LE PAIEMENT MENSUEL

*Vous permet d'adapter vos dépenses d'énergie  
à vos rentrées d'argent*

**DIVISEZ PAR 10  
POUR MIEUX RÉGLER**



**FACILE LES SERVICES**

**Tél. : service clientèle  
71.46.84.00**

# LA LETTRE DU MAIRE

Que le temps passe vite !

L'Année 1994 est terminée et avec elle se profile le renouvellement des conseils municipaux. A Reilhac, que de chemin parcouru depuis 1989 !

Il n'est pas nécessaire de faire ici la liste des chantiers ouverts et des travaux réalisés : chacun d'entre nous dans sa vie de tous les jours peut constater que notre commune est devenue une cité agréable, accueillante et où il fait bon vivre.

Notre grande satisfaction pour 1994 est d'avoir pu mener à bien la remise en valeur de la cité des Landes.

Satisfaction pour les élus qui ont par leur action aidé à l'amélioration du cadre de vie !

Satisfaction aussi, bien sûr, des habitants de cette cité qui, comme une grande partie de la commune a retrouvé une nouvelle jeunesse.

Rénover la cité des Landes était un investissement important. Il a vu le jour grâce à la bonne santé des finances communales, avec l'aide de l'Etat et en partenariat avec le District.

Nous savons que tout n'est pas possible en même temps, nous avons conscience des besoins qui restent à satisfaire : notre gestion est raisonnée et raisonnable, en fonction des finances de la commune mais aussi en fonction de notre volonté de ne pas accroître la pression fiscale.

Notre priorité maintenant, c'est l'aménagement de la route de Reilhaguet et du CD 453 entre Lagarde et le carrefour de Lestoubeyre.

Nous avons aussi la volonté de continuer à favoriser l'habitat social en créant de nouveaux logements locatifs.

Dès que les aides financières de l'Etat et du Conseil Général seront acquises, les travaux pourront commencer.

Si les réalisations communales comptent beaucoup pour nous, il n'en est pas moins vrai que ce qui fait la vie d'une commune, c'est l'enthousiasme et la capacité de ses habitants à l'animer.

Reilhac montre l'exemple : ses associations font toujours preuve d'un dynamisme remarquable, élément moteur indispensable de la vie de notre commune.

1994 nous a réuni autour du four à pain de Reilhaguet, chaleur humaine, amitié, ambiance, soleil... étaient au rendez-vous.

Nous devons remercier tous les nombreux bénévoles qui se dépensent sans compter et aussi, bien sûr, nos employés communaux, qui tout au long de l'année nous aident de toute leur compétence et de toute leur conscience professionnelle.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour formuler les vœux, que 1995 et les années suivantes soient malgré les difficultés actuelles porteuses d'espoir et de mieux être pour tous les reilhacois.

Je sais qu'avec votre appui et votre confiance, nous y parviendrons.

Le Maire,  
J.P. PICARD



# L'ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

## LE CONSEIL MUNICIPAL



- Maire** : Jean-Pierre PICARD  
**1er Adjoint** : Louis FAUGERE  
**2e Adjoint** : Maurice LABERTRANDIE  
**3e Adjoint** : André FREYSSINIER  
**4e Adjoint** : Christian VIDAL

### Conseillers Municipaux :

Maurice CHAMBRE, Michel RAULET,  
Catherine WALTER, Jean-Pierre SERONIE,  
François VERNET, Pascal GAMEL,  
Jeanine DEMAZIERE, Roger BOUCHY,  
Bernard LAVEISSIERE, Annie VIGNERON.

## COMMISSIONS

- **Commission des Travaux, Voirie, Equipement :**  
L. FAUGERE, M. CHAMBRE, J. DEMAZIERE, M. RAULET,  
J.-P. SERONIE, P. GAMEL, F. VERNET
- **Commission Urbanisme, P.O.S., Environnement :**  
M. LABERTRANDIE, R. BOUCHY, M. CHAMBRE,  
J. DEMAZIERE, B. LAVEISSIERE, J.-P. SERONIE
- **Commission Finances et Emploi :**  
A. FREYSSINIER, R. BOUCHY, B. LAVEISSIERE,  
M. RAULET, F. VERNET, A. VIGNERON, C. WALTER
- **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Animations, Associations, Ecole :**  
C. VIDAL, J. DEMAZIERE, P. GAMEL, B. LAVEISSIERE,  
A. VIGNERON, C. WALTER
- **Commission Scolaire :**  
J.-P. PICARD, J. DEMAZIERE, B. LAVEISSIERE,  
C. VIDAL, C. WALTER

### - Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Président : Jean-Pierre PICARD  
Jeanine DEMAZIERE, Louis FAUGERE,  
Roger BOUCHY, Maurice LABERTRANDIE,  
Marie-Louise COSTES, Viviane FONTANILLE,  
Juliette LAPOUBLE.

## DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY :**  
Louis FAUGERE, Roger BOUCHY
- **S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre :**  
Louis FAUGERE, Jeanine DEMAZIERE
- **Syndicat Touristique du Col de Légal :**  
André FREYSSINIER, Bernard LAVEISSIERE

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les Commissions.

## EMPLOYES COMMUNAUX

- **Secrétaire de Mairie :**  
Josette GUBERT
- **L'employé de service :**  
Roger MAS
- **Le personnel de service :**  
Renée SALLES, Agent d'entretien  
Josette PLANCHON, Agent d'entretien  
Claudine LAJARRIGE, Agent d'entretien

# FONCTIONNEMENT DES SERVICES

## HORAIRES

- **Horaires scolaires :**  
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30  
(Vendredi 15 h 30)
- **Secrétariat de Mairie :**  
Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30, sauf le lundi
- **Permanence du Maire :**  
Tous les vendredis à partir de 17 h 00 sur rendez-vous
- **Bibliothèque**  
Lundi de 14 h à 16 h  
Mardi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h  
Mercredi de 14 h à 16 h  
Jeudi de 8 h à 12 h  
Vendredi de 13 h 30 à 15 h 30  
Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

## TARIFS MUNICIPAUX

- **Transports scolaires :**  
Primaire / par an.....360,00 F
- **Garderie :**  
7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h - L'heure ...7,20 F
- **Cantine :**  
Ticket à la semaine .....45,50 F  
Ticket occasionnel ..... 14,80 F
- **Redevance pour enlèvement des ordures ménagères :**  
Par foyer .....450,00 F
- **Concession**  
Le m<sup>2</sup> .....250,00 F

## TRANSPORTS

### REILHAC / NAUCELLES / AURILLAC

REILHAC	7.20	-		13.20		
Cité des Landes	7.21	-		13.21		
Embranch. D 922	7.23	-		13.23		
NAUCELLES	7.25	7.20		13.25		
Lardennes	7.26	7.21		13.26		
Cité d'Encanjac	7.27	7.22		13.27		
Quatre Chemins	7.30	7.25		13.30		
AURILLAC						
Saint-Joseph	7.37	7.32		13.37		
Dorinière	7.39	7.34		13.39		
Place de la Paix	7.40	7.35		13.40		
Square	7.45	7.40		13.43		
Place St-Etienne	7.48	7.43		-		
LEP	7.52	7.47		-		

### AURILLAC / NAUCELLES / REILHAC

AURILLAC						
LEP			-	12.30		17.05 18.05
Place St-Etienne			-	12.33		17.08 18.08
SQUARE			12.15	12.37		17.32 18.12
Place de la Paix			12.17	12.40		17.15 18.15
Dorinière			12.18	12.42		17.17 18.17
St-Joseph			12.20	12.44		17.19 18.19
Quatre-Chemins			12.27	12.51		17.26 18.26
Cité d'Encanjac			12.28	12.53		17.28 18.28
Lardennes			12.29	12.54		17.29 18.29
NAUCELLES			12.30	12.55		17.30 18.30
Embranch. D 922			12.33	12.58		17.33 18.33
Cité des Landes			12.34	12.59		17.34 18.34
REILHAC			12.35	13.00		17.35 18.35

### TARIF 95

#### BILLETS :

- Billet unitaire (blanc).....6 F
- Carnet de 10 billets (bleus) ..... 43 F
- Carnet de 10 billets réduction (roses) .....33,00 F
- Billet collectif (minimum 10 personnes) .....4 F

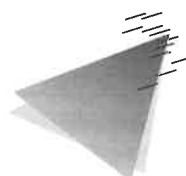
#### ABONNEMENT :

- Mensuel ordinaire (orange) .....138,00 F
- Mensuel étudiant (vert) .....108,00 F
- Mensuel réduction (rose) ..... 88,00 F

Circule tous les jours sauf dimanche et jours fériés.

#### Pour acheter votre titre de transport :

- M. IZOULET, Café-Tabac à Reilhac
- M. COUDERT, Café-Journaux à Naucelles
- ACCUEIL STABUS, Place du Square à Aurillac (71.48.53.00)



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pendant l'année 1994, le C.C.A.S. a continué son travail en groupe dans une très bonne ambiance et sous le signe de l'amitié.

Un certain nombre de dossiers ont été examinés au cours de cette année allant des secours exceptionnels aux demandes d'aides médicales gratuites en passant par les aides médicales hospitalières.

En ce qui concerne les personnes de 63 ans et plus le repas offert par la municipalité et le C.C.A.S. s'est déroulé le 6 MARS 1994 sous le signe de l'amitié. Nous prenons rendez-vous pour le 5 MARS prochain pour la même rencontre.

Comme chaque année toutes les mamans de la commune ont reçu une rose à l'occasion de la fête des mères.

Pour ne pas faillir à la coutume, toutes les personnes âgées de 70 ans et plus ont reçu leur traditionnel colis de Noël.

*Janine DEMAZIERE*



*Un repas bien apprécié*



En 1994

## NAISSANCES

- GAMEL Céline, le 10 février
- GEORGES Aurélien, le 4 mars
- CALVET Alexis, le 28 avril
- ROQUES Marcel, le 31 mai
- FAURIOL Estelle, le 2 juin
- COUDERC Antoine, le 13 juin
- LINARD Geoffroy, le 8 août
- MEYNIEL Maxime, le 10 août

## MARIAGES

- VISY Sébastien et GUMIEL Stéphanie, le 12 février
- CALSOU Christian et RAPARIE Danielle, le 28 mai
- FAUGERE Jacques et PUECH Claudine, le 9 juillet
- LEBRUN Gérard et MARTY Josette, le 23 juillet
- VIDALENC Jean-Michel et LESCURE Véronique, le 6 août
- MAZET Pascal et CONSTENSOU Brigitte, le 29 octobre

## DECES

- NIGOU Marie-Louise, veuve NABRIN, le 24 avril
- FAU Gabriel, le 15 juillet
- BEGUET Albert, le 31 juillet
- MALBOS Antoine, le 31 août
- POUJOL Michèle, épouse VIDAL, le 15 novembre

## MEDAILLE DE LA FAMILLE POUR TROIS MERES

Par arrêté du 10 Mai, Mme le Préfet a décerné la médaille de la famille française à trois Reilhacoises : Mmes Bernadette CALVET, Marinette DELON et Monique MEILHAC, qui ont eu le grand mérite d'élever chacune 5 enfants. M. Jean-Pierre PICARD entouré de son Conseil Municipal a remis à ces trois mères de famille diplôme et médaille de bronze.



*De gauche à droite : Mmes CALVET, MEILHAC, DELON*

## 90-94

### Quatre ans et un impressionnant bilan

L'année 1994 s'achève. Fidèle à sa réputation depuis 4 ans, le district d'Aurillac, avec un bilan d'activités très denses, montre toute sa fougue, son dynamisme au service de l'économie du bassin. La toute récente collectivité a réalisé un programme d'investissements considérables. En 4 années, ce sont 85 MF qui ont été injectés directement ou indirectement dans l'économie locale, se répartissant comme suit :

- 37 MF sur le budget général
- 15,6 MF sur le budget de l'eau
- 29,6 MF sur le budget de l'assainissement
- 3,4 MF pour les ordures ménagères.

Rappelons brièvement le déjà très long chemin parcouru : la construction d'une aérogare moderne, et ô combien nécessaire pour le maintien des entreprises sur notre territoire. Le centre de récupération de l'Yser qui remporte un succès qui va bien au-delà de nos espérances. Un très ambitieux plan de développement économique qui est réalisé à plus de 80 % deux ans après sa rédaction. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme et le plan local de l'habitant, deux outils fondamentaux qui permettent aux élus de connaître l'évolution attendue à 5 et 15 ans et d'harmoniser en conséquence les politiques de l'habitant des différentes communes. Enfin, un grand programme de travaux d'eau de d'assainissement.

L'année 1994

Au premier plan des réalisations, nous trouvons la salle de congrès dont les travaux s'achèveront courant mai 1995. Avec cet équipement doté des techniques modernes et de conditions d'accueil remarquables, le district, avec le soutien professionnel de la Sem Aurillac-Développement, disposera d'un complexe congrès de très grande qualité ; confirmant ainsi son ambition de développer l'accueil, notamment celui du tourisme d'affaires.

La Charte d'Ecologie Urbaine et Rurale et du Cadre de vie a vu un nombre important de dossiers avancer cette année, avec en particulier le lancement des points verts dans les communes rurales, l'aménagement du circuit de randonnées pédestres qui concerne bien entendu les communes de Vézac et d'Arpajon-sur-Cère, la première animation d'envergure conduite sur l'Arboretum situé à la Pépinière à Arpajon-sur-Cère, l'achèvement du tracé du circuit districale de VTT, les aménagements des berges de la Cère, et enfin les études concernant la plate-forme de tri des déchets banals et la recherche de nouvelles zones d'enfouissement technique des déchets ultimes.

La protection de notre environnement et la valorisation de notre patrimoine naturel prend là tout son sens.

Comme chaque année, d'importants travaux d'eau et d'assainissement ont été ou sont en cours de réalisation. Ils concerneront, très prochainement, la commune de Vézac, avec l'assainissement des Places, Rouquette, des Pendants et Salès dont les travaux sont estimés à 1,2 MF TTC et correspondent à 60 branchements.

Le chantier le plus délicat par sa configuration a été la mise en séparatif de la place d'Aurillac à Aurillac, coût de l'opération : 2,4 MF.

A noter aussi l'assainissement du lotissement "des Landes" à Reilhac, pour 115 000 F et de Tourtoulou à Naucelles pour 400 000 F.

A cela s'ajoutent les travaux d'eau avec la liaison de Massigoux-Naucelles pour 2,3 MF. Chantier qui offrira aux Naucellois une eau de qualité réglant ainsi les problèmes de pollution générés par les rejets de la station de traitement de Jussac, en amont de la commune.

Nous avons là un secteur qui témoigne parfaitement de la solidarité qui existe entre la commune la plus importante et les plus petites. Si l'on ramène les investissements réalisés sur les communes en francs par habitant, la démonstration est probante.

Naucelles a bénéficié de 1 549 francs de travaux d'eau par habitant, Saint-Simon 1 510 F/habitant, Aurillac 93 F/habitant. Rappelons que les communes d'Arpajon et d'Aurillac représentent à elles seules 81 % de la consommation en eau et donc des recettes et 88 % pour l'assainissement.

L'université d'Aurillac s'est vu renforcée avec l'arrivée d'une section d'IUT de biologie appliquée option agronomie et environnement. Ce sont aujourd'hui 609 étudiants qui suivent une formation universitaire à Aurillac. Si on ajoute à cela toutes les formations BTS déjà présentes, ces sont 1 343 jeunes qui étudient, se logent, consomment, profitent des loisirs sur Aurillac. Deux fois plus que la population de Giou-de-Mamou qui n'est pas la plus petite commune du district.

Enfin, cette année a connu le lancement de la première opération de construction de grands équipements sportifs ; le boulodrome, qui, au-delà du confort qu'il procurera aux licenciés de la boule ou de la pétanque, agira d'une manière non négligeable sur l'économie. De nombreuses compétitions régionales et interrégionales vont drainer des milliers de compétiteurs et spectateurs qui viendront et consommeront dans notre bassin.

Le district doit marquer une pause pour les années à venir en matière d'investissements, au risque de mettre en péril ses finances. Les marges nouvelles qu'il devra dégager seront celles issues de sa propre taxe professionnelle. Un challenge nouveau pour le district qui, avec l'appui de la SEBA 15, doit très rapidement commercialiser ses zones d'activités de Baradel et des Quatre Chemins.

Une première entreprise s'installera en 1995.

Souhaitons pour nous tous, pour le district, pour l'économie locale qu'elle sera très vite entourée de nombreuses autres.

Didier GADION





# AU FIL DES RÉUNIONS

## SEANCE DU 27 JANVIER 1994

① Le Conseil Municipal prend une délibération pour demander une subvention 2<sup>ème</sup> part en DGE pour les travaux de modernisation de voirie de la Cité des Landes. Cette 2<sup>ème</sup> tranche sera réalisée à la suite de la 1<sup>ère</sup> tranche, réalisés par l'entreprise Cochery-Bourdin - Chaussée.

② Le 31 Mars 93, une délibération avait été prise pour construire à Recoulet 2 maisons. Pour une nouvelle construction la mise en place d'un lotissement est nécessaire : par délibération, le Conseil Municipal décide de l'appeler : "Lotissement de Recoulet" et désigne le cabinet Claveirole-Coudon comme géomètre.

③ Dans une 1<sup>ère</sup> tranche de construction de logements locatifs au lotissement des Violettes II, 4 pavillons ont été construits et seront attribués avant l'été. L'Office HLM en assure le financement, la commune mettant le terrain à sa disposition. Au bout de 30 ans ces pavillons reviendront à la commune.

Profitant de la période actuelle où l'état favorise le locatif en milieu rural, le Conseil Municipal est d'accord, si l'Office d'HLM peut en assurer le financement en 1994, de mettre encore quelques terrains à disposition pour assurer d'autres logements locatifs.

Une délibération est prise dans ce sens, pour permettre à M. le Maire de conclure cet accord, s'il devait voir le jour, l'architecte étant M. Marot.

④ Les adjoints aux Travaux et à l'Urbanisme font un compte-rendu de la dernière réunion où il a été question des problèmes suivants :

- La réfection des plaques du monument aux morts a coûté 7 508 F. Une subvention sera demandée à l'Office Départemental des Anciens Combattants.

- La maison Margotton représentant un danger pour les enfants dans la cour de l'Ecole, des devis ont été demandés pour sa démolition. Celui de Barbet Gérard est retenu pour un montant de 19 224,80 F.

- L'aménagement d'un talus entre les maisons à usage locatif des Violettes II et les lots des Violettes I, a fait l'objet de demandes de devis. Celui de l'entreprise Barbet est retenu pour la somme de 25 854,80 F.

⑤ L'entreprise Conrié qui assure l'entretien de l'éclairage public a informé M. le Maire, par lettre, qu'il ne pouvait plus effectuer ce travail : de nombreux points lumineux n'étant pas accessibles avec une échelle. Aussi des contacts ont été pris avec le Syndicat Départemental d'Eclairage et de Gaz. Celui-ci pourrait assurer ces travaux avec l'entreprise LAVIGNE. Un projet de convention a été négocié. Par délibération, le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. le Maire de signer cette convention.

⑥ Le Conseil Municipal examine plusieurs questions diverses :

- Biens sectionnaires de Reilhaguet : suite à une demande concernant l'achat d'un bien sectionnaire à Reilhaguet, le Conseil Municipal décide d'entreprendre une étude qui sera menée par la Commission Urbanisme.

- Il apparaît urgent d'équiper les vestiaires du terrain de foot d'un chauffe-eau à l'aide de crédits prévus pour l'aménagement.

- Par suite de la réfection de la voirie de la Cité des Landes et pour améliorer le ramassage des ordures, l'achat d'une douzaine de containers de 750 litres est envisagé.

- M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le Contrat d'Assurance pour les Agents Communaux pour l'année 1994 auprès de la MGPC.

De plus, il fait part de la majoration des taux de cotisations applicable au 1<sup>er</sup>/01/94 soit de 1,26 à 1,40 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat groupe, fixe la répartition des taux de cotisations de la manière suivante : commune = 1,14 % ; personnel : 0,26 %. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant au contrat collectif et inscrit la dépense à l'article 610 et 618 du budget.

- Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 850 000 F au taux annuel de 6,45 % sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne, afin de financer la modernisation de la voirie de la Cité des Landes. Le Conseil Municipal autorise donc M. le Maire à signer le projet de contrat.

# AU FIL DES RÉUNIONS

## SEANCE DU 29 MARS 1994

① Le Conseil Municipal examine le Budget Principal 94 en présence de M. Beaufort, Percepteur. Le budget voté à l'unanimité, reflète bien la volonté du Conseil Municipal de maintenir un effort d'investissement tout en restant vigilant sur l'augmentation des taux d'imposition : 2 %.

Le Budget Principal s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.578.105 F pour la section fonctionnement et de 1.021.153 F pour la section investissement.

Les investissements prévus concernent la Cité des Landes où aucun travaux n'ont été effectués depuis l'origine. Le fonctionnement subit une légère baisse dans les dépenses, par souci d'adapter celles-ci aux capacités de la commune. Le Conseil Municipal examine le montant de la redevance pour les ordures ménagères qui passe de 430 F à 450 F en prévision des dépenses du SIVOM et de l'achat des nouveaux containers.

② Le Conseil Municipal se penche sur le lotissement Recoulet. Suite à la vente des deux premiers lots, il convient de déposer une demande d'autorisation de bâtir afin de vendre les deux lots restants. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande d'autorisation de lotir et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles ainsi que les actes à intervenir.

③ Le Conseil Municipal décide d'employer Claudine DELON dans le cadre des CES pour un an à compter du 18.04.94.

④ M. le Maire expose la proposition de la CRCAM sur le réaménagement de deux emprunts, afin d'obtenir des taux à la baisse. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à passer avec la CRCAM.

⑤ M. le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public ont été demandés Cité des Landes. Une étude réalisée par le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz a estimé les dépenses à 78 000 F.

Dans le cadre des décisions prises par son comité en délibération du 1<sup>er</sup>/02/94, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à 50 %, la commune participant en conséquence pour 39 000 F.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et prend les délibérations nécessaires.

⑥ Dans le cadre de l'aménagement du terrain de sports et à la demande de deux riverains, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à vendre trois petites parcelles inutilisables pour la commune.

## SEANCE DU 28 JUIN 1994

① Le Conseil Municipal se réunit en présence de M. Beaufort, percepteur, afin d'examiner le Compte Administratif 93. Pour le budget 93, il ressort un excédent de 130 296 F reflétant une bonne gestion, malgré l'importance des travaux réalisés. Pour chacun des chapitres, n'apparaît aucun dépassement. Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

② Suite aux problèmes de sécurité du groupe scolaire, M. le Maire rappelle que, bien que des travaux aient déjà été réalisés, il a demandé un devis à M. Marot, architecte, afin que le groupe scolaire soit mis en conformité. Les travaux devant être réalisés avant la rentrée scolaire, il est nécessaire de prévoir une ouverture de crédits spéciale.

③ Pour les travaux de mise en conformité du groupe scolaire, une subvention sera demandée au titre de la DGE 2<sup>ème</sup> part. S'il y a refus, ce dossier sera soumis au Conseil Général.

④ Les électeurs de Reilhaguet ont été consultés afin que les biens sectionnaires soient mis à la disposition de la Commune.

⑤ Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs des tickets de cantine et de garderie scolaires.

⑥ Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la Convention entre l'entreprise STAC et Reilhac pour le balayage des rues, pour trois heures par trimestre à raison de 400 F / heure.

⑦ Après lecture par M. le Maire d'une lettre du Maire d'Aurillac, le Conseil Municipal décide que les parents dont les enfants sont scolarisés à Aurillac en primaire auront la charge du transport.

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 1994

① Le Conseil Municipal s'est réuni en présence de M. Beaufort afin d'examiner le Budget Supplémentaire 94.

Après avoir repris les excédents de fonctionnement et les restes à réaliser à la section Investissement de 1993, le Budget Supplémentaire s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement 256.430.26 oui  
- en investissement 137.500.00 oui

Le Budget Supplémentaire est voté à l'unanimité.

② La commission de travaux présente un compte rendu de sa dernière réunion :

- Les travaux à la Cité des Landes sont terminés à la satisfaction de l'ensemble de ses habitants. L'intervention en dernier ressort du District pour les travaux d'assainissement a permis de réaliser d'autres travaux d'amélioration de voirie sur l'ensemble de la commune.

- Le syndicat d'électrification et France Télécom vont réaliser la mise en souterrain des lignes EDF et téléphone depuis l'église jusqu'au château de Messac, c'est-à-dire sur l'Allée.

- La demande de subventions au titre de la DGE 2<sup>ème</sup> part pour les travaux de mise en conformité du groupe scolaire ayant été refusée, ce dossier va être présenté au Conseil Général.

③ Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 250 F à la nouvelle association née dans la commune : "Les Amis de Broussette".

④ Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention de contractualisation entre la Commune et la Mission Locale.

⑤ Le Conseil Municipal délibère sur le projet de convention entre la Commune et le District sur le ramassage scolaire pour le circuit du primaire et inscrit la dépense à l'article 661 du budget.

⑥ Après avoir entendu lecture de la circulaire de Mme le Préfet ayant pour objet la procédure de fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 94, le Conseil Municipal décide de son application.

⑦ Le Conseil Municipal renouvelle le contrat de Claudine Lajarrige à l'école maternelle pour la période du 08/09/94 au 08/07/95.

Si chacun des budgets voté par le Conseil Municipal laisse apparaître son caractère propre selon les choix faits pour l'année, ils forment un ensemble où prédominent la volonté de réduire les dépenses, de maintenir l'impôt à un niveau acceptable, et d'investir.

Le fil conducteur de ce Conseil Municipal est de placer Reilhac au meilleur rang possible au sein du district, d'en faire une cité accueillante et lui donner les atouts nécessaires pour se développer. Cette perspective est en bonne voie.

D'importants travaux ont été réalisés, pour cela l'emprunt était nécessaire. Le financement de chaque opération a donc obligé le Conseil Municipal de trouver les recettes correspondantes, en restant très vigilant sur les taux d'imposition concernant la taxe d'habitation, du Foncier bâti, du Foncier non bâti et la taxe professionnelle. Le tableau suivant en témoigne, et fait apparaître sur les recettes fiscales propres à la commune une légère diminution des taux entre 1989 et 1994.

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	Produits 1994
Taxe d'habitation	11,50	11,75	9,73	9,93	10,13	10,34	266.462
Foncier bâti	15,94	16,25	13,45	13,72	14,00	14,28	230.194
Foncier non bâti	67,54	67,54	55,88	57,00	58,14	59,30	103.775
Taxe professionnelle	12,14	12,33	10,20	10,40	10,60	10,81	8.863
<b>TOTAL</b>							<b>689.064</b>

Les taux moyens pour les communes de 500 à 1000 habitants comparables à Reilhac sont en 1994 : TH : 8,56 %, FB : 14,80 %, FNB : 71,71 % et Taxe Professionnelle : 13,17 %.

En 1991 lors de l'entrée de Reilhac dans le district du bassin d'Aurillac, le Conseil Municipal décidait de réduire les taux d'imposition d'environ 17 %. Comme nous venons de le constater, cela a permis de ne pas trop pénaliser l'ensemble des habitants face aux taxes propres au district qui sont, je le rappelle, de 2,71 % pour la taxe d'habitation, 3,66 % pour le Foncier Bâti, 11,66 % pour le Foncier non bâti et 2,30 % pour la Taxe professionnelle.

Depuis leur mise en place ils n'ont pas variés. Cette taxe dont les produits vont au district, se rajoute aux taxes propres à la commune (voir tableau suivant).

	Taux district depuis 1991	Total Commune 91 + District	Total Commune 92 + District	Total Commune 93 + District	Total Commune 94 + District	Variation Commune + District depuis 1991
T. H.	2,71	12,44	12,64	12,84	13,05	+ 4,9 %
FB	3,66	17,11	17,38	17,66	17,94	+ 4,85 %
FNB	11,66	67,54	68,66	69,80	70,96	+ 5,06 %
TP	2,30	12,50	12,70	12,90	13,11	+ 4,88 %
Total produit Commune		658.940	634.195	677.823	689.064	4,57 %
Total produit District		153.987	160.492	160.051	167.132	

Les taux de la commune et du district marquent une progression très limitée depuis 1991.

Sur les feuilles d'imposition s'ajoutent les actualisations forfaitaires des bases fixées par la loi de finances, et les impositions du :

- département où le taux sur la taxe d'habitation par exemple passe à 7,49 en 1994 contre 6,92 en 1993 soit une augmentation de 8,23 %.
- de la région, où toujours sur l'exemple de la taxe d'habitation, elle était à 1,61 en 1993 contre 1,81 en 1994 soit une augmentation de 12,42 %.

Si les taxes versées au district nous rappellent que la Commune y est particulièrement impliquée, elle bénéficie en contre partie de diverses retombées financières très significatives et qui peuvent être répertoriées de la façon suivante sur 4 ans :

- Prise en charge par le district de l'ensemble des dettes contractées par la Commune concernant les années antérieures à 1990 pour l'eau et l'assainissement, dont le capital à rembourser sur une moyenne de 15 ans était de 1.893.064 F sur 15 ans, auquel s'ajoutaient les intérêts.
- Actuellement reversement d'une subvention annuelle :  
1991 = 57.900 F, 1992 = 176.622 F, 1993 = 246.960 F, 1994 = 141.197 F.
- Prise en charge du château d'eau : 600.000 F.
- Participation au pluvial Cité des Landes : 230.000 F.
- Assainissement de Lestoubeyre à Recoulet : 420.000 F.
- Conduite d'eau sur le CD 453 : 250.000 F.
- Remplacement conduite de Lagarde environ 180.000 F.
- Participation au réseau d'eau et d'assainissement du lotissement de Recoulet (réalisé en régie).

L'importance des travaux réalisés n'a pas modifié très sensiblement l'évolution des taxes sur la Commune, mais a généré pour Reilhac, incontestablement, des financements du district, et aussi des financements importants de l'Etat, qui sont le prolongement des emprunts. Choisir d'investir c'est aussi s'assurer la participation de l'Etat. Quelques chiffres en montrent l'impact sur quelques années et la complémentarité apportée aux recettes fiscales de la Commune qui n'auraient jamais permis de réaliser pour environ 1,3 million de travaux.

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	Total sur 6 budgets
Dotation globale de fonctionnement	721.075	874.230	921.591	966.543	1.047.199	1.144.760	5.595.398
Récupération TVA sur les travaux	210.500	212.000	166.000	326.000	344.800	491.000	1.750.300
Dotation Equipement sur travaux	100.000	40.000	607.097	450.000	151.151	132.399	1.480.647
Recettes fiscales	650.070	720.598	658.940	634.195	677.823	689.064	4.030.690
Prélèvement sur fonctionnement	217.654	167.611	194.052	260.679	145.000	137.500	1.122.296

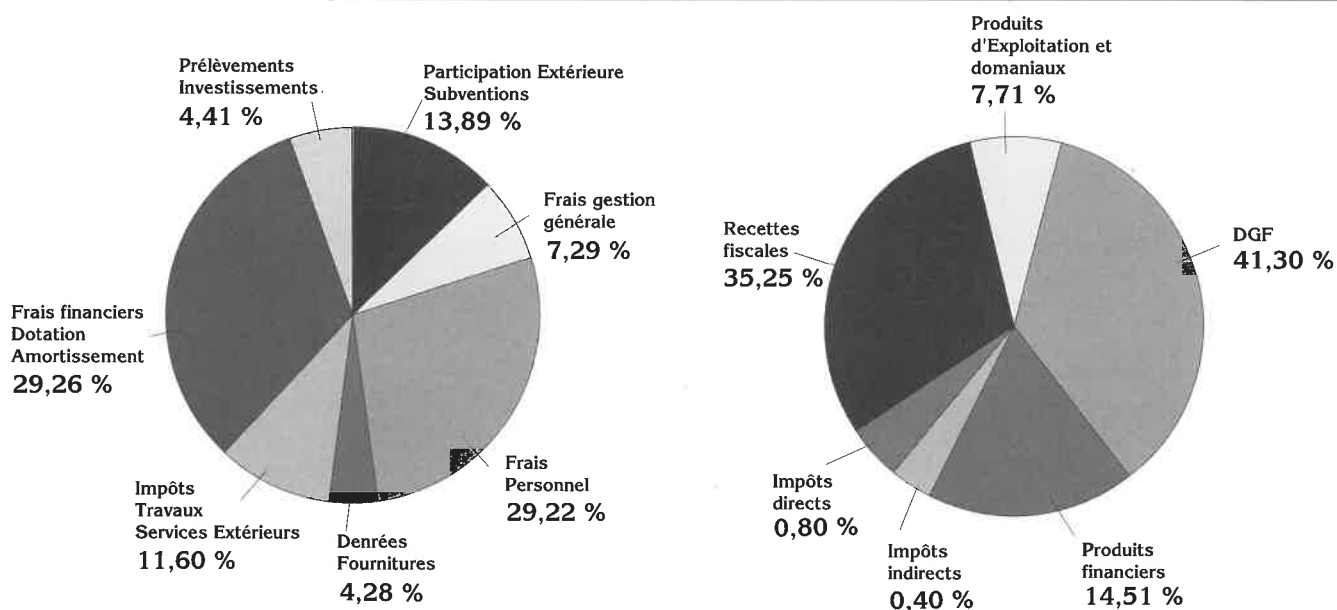
Ajoutés aux emprunts et aux recettes de la Commune, la participation de l'Etat et du département ont permis de gros investissements, qui se traduisent aujourd'hui par une amélioration du fonctionnement et du cadre de vie pour les habitants de la Commune : place, mairie, voirie, lotissements, salle des fêtes, plateau polyvalent, etc... Ils ont également permis de faire une réserve foncière de 25 000 m<sup>2</sup>, d'augmenter le patrimoine de la Commune : presbytère, pavillons locatifs, lotissement, bâtiment Cantajou, mais aussi de rendre notre Commune compétitive au sein du district, et lui procurer les meilleures chances pour l'avenir.

**Pour le budget 1994, les différents critères énoncés ont été respectés.**

Son fonctionnement s'équilibre à la somme de 2.578.105 F.

Les impôts ont augmenté de 2 % et l'on constate une baisse des dépenses par rapport à 1993. Le prélèvement pour les investissements est de 113.917 F.

DEPENSES	2.578.105	%	RECETTES	2.578.105	%
Frais personnel	753.500	29,22	Impôts indirects	10.570	0,40
Denrées fournitures	110.500	4,28	Impôts directs	20.700	0,80
Impôts travaux Services extérieurs	299.315	11,60	Produits exploitation et domaniaux	119.000	7,71
Frais financiers Dotation Amortissement	754.577	29,26	Recettes fiscales	908.978	35,25
Participation extérieure Subventions	358.296	13,89	Produits financiers Recouvrements - subventions	374.097	14,51
Frais gestion générale	188.000	7,29	DGF	1.064.760	41,30
Prélèvements Investissements	113.917	4,41			



## SECTION INVESTISSEMENTS

### du Budget 1994

DEPENSES	1.021.153	RECETTES	1.021.153
Remboursement d'emprunts .....	421.653	Prélèvement sur fonctionnement .....	113.917
Achat terrain pour élargissement voirie.....	5.000	Fonds compensation de la TVA .....	491.000
Achat matériel mobilier.....	39.000	Taxe locale équipement .....	132.399
Travaux Monuments aux morts.....	7.500	Créance Atelier Relais .....	33.837
Eclairage public.....	98.000	Emprunts.....	250.000
Travaux voirie Landes.....	450.000		

Les travaux des Landes avaient été financés au budget supplémentaire 92. Le montant des travaux de la Cité des Landes était de 1.450.000 F avec une participation du district de 237.000 F et de l'état 276.000F.

## Compte Administratif 1993

Le Conseil municipal réuni le 28 juin 1994 a voté le Compte administratif.  
 Pour le budget 1993, l'excédent de 130.296 F sera utilisé sur le budget supplémentaire en investissement.

**Recettes :** 2.725.715  
**Dépenses :** 2.595.419  
**Excédent :** 130.296

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Il permet d'apporter les ajustements aux prévisions faites lors du budget primitif.  
 Il s'équilibre en fonctionnement à 256.430 F et en investissements à 137.500.

<b>DEPENSES</b>	<b>256.430</b>	<b>RECETTES</b>	<b>256.430</b>
Denrées et fournitures	11.000	Excédent compte administratif	130.296
Frais personnel	52.000	Majoration DGF	88.605
Travaux et services extérieurs	18.830	Contributions directes	7.529
Participation contingent	2.100	Travaux en régie	30.000
Frais gestion générale	35.000		
Relèvement pour investissements	137.500		

## INVESTISSEMENTS

Les principaux programmes revus sont :

Mise en conformité du groupe scolaire 100.500  
 Voirie 12.000  
 Réseau PTT 25.000  
 137.500

Le Conseil municipal a dû affecter une somme de 100.500 F pour la mise en conformité du Groupe Scolaire, suite aux décisions prises par la Commission de sécurité.

## ORDURES MENAGERES

La taxe de ramassage subit une légère hausse et passe de 430 à 450, ce qui permet d'équilibrer ce budget annexe

	<b>1992</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>
Ramassage	415	430	450
Recettes	131.555	135.450	140.000
Dépenses	129.790	128.149	139.743
Résultats	+ 17,65	+ 7.301	+ 257

Les excédents sont affectés à l'achat de containers.

.....

Equilibrer le budget, faire un choix pour les investissements, ne pas pénaliser le fonctionnement, maintenir une imposition raisonnable, ne sont pas toujours un exercice très aisé. Le Conseil Municipal s'y emploie de son mieux et remercie Monsieur Beaufort, percepteur de participer avec fidélité à l'élaboration des budgets de la Commune.

L'Adjoint aux Finances  
**André FREYSSINIER**

# TRAVAUX

## VOIRIES COMMUNALE N° 8

Sur notre Commune, de l'entrée de Cantal avec la limite de la Commune de JUSSAC, FRANCE-TELECOM va prochainement mettre en place et en souterrain un câble en fibre optique. Pour ce faire des essais de tubage non satisfaisants de la canalisation existante nous ont conduit à subir, à notre grand regret, une dizaine d'interventions sur notre chaussée en bon état refaite à neuf en enrobé à chaud en 1992.

Sur les interventions, il a été effectué une réfection provisoire, la remise en état définitive sera réalisée lorsque la fibre optique sera mise en place. Les travaux comprennent des parties réparées et une réfection en enrobé. Toutes les réparations et interventions sont prises en charge par FRANCE-TELECOM.

## CITE DES LANDES

Tous les travaux prévus et annoncés dans notre bulletin d'information N° 5 ont été, je pense, à la satisfaction de tous, réalisés.



La création d'un réseau pluvial exécuté et financé par le DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC, a permis dans un premier temps de sortir pratiquement toute l'eau parasite de la chaussée. Un dispositif de branchement individuel est en place en limite de propriétés bâties, permettant aux propriétaires le raccordement de leur pavillon au réseau séparatif. Certaines maisons en contre-bas et d'autres, pour des raisons techniques de bon fonctionnement du collecteur d'égout resteront comme par le passé au réseau unitaire.

Le Syndicat d'électrification CASTY a pris à sa charge les modifications du câble électrique et le raccordement de toutes



les maisons. L'éclairage de qualité est pris en charge à 50 % par le Syndicat, les autres 50 % restent à la charge de la Commune.

Afin de régler la collecte des Ordures ménagères, le Conseil



Municipal autorise le Maire à acheter une douzaine de containers. En collaboration avec la Ville d'AURILLAC chargée de la collecte, l'implantation des containers dans la cité a été parfaitement adaptée aux usagers.

Ces nouveaux parkings ne sont pas assez utilisés, à mon avis, par les habitants de la cité et autres.

Certes quelques points restent à régler, ils le seront prochainement.

La réception des travaux qui a eu lieu le 12 Juillet 1994 n'a fait apparaître aucune observation.



# TRAVAUX



## RECOULET

La pose des canalisations d'eau potable d'assainissement et pluvial réalisée par le DISTRICT du BASSIN d'AURILLAC est terminée. Comme prévu, les réseaux suivent l'accotement de la route et nous permettront l'élargissement de la voie le moment venu.

Le syndicat d'électrification CASTY a donné l'ordre de service à l'Entreprise LAVIGNE pour la modification du réseau et le raccordement des futures constructions. Les modifications sont les suivantes :

- Deux nouveaux supports seront implantés le long de la route. L'alimentation électrique et téléphonique des futures constructions se réaliseront en semi-souterrain avec trois traversées de route. Le renforcement de l'éclairage public est prévu dans le marché.
- Les anciennes conduites d'eau, lignes électriques qui traversent le terrain seront supprimées.

A ce jour, le goudronnage n'est pas prévu.

## VIOLETTES II - H.L.M.

Le nivellement du talus entre les maisons des Violettes I et celles à usage locatif des Violettes II, vue l'urgence et surtout l'impossibilité de faire réaliser les travaux une fois les clôtures en place, oblige le Conseil Municipal à faire exécuter le nivellement le plus rapidement possible.

Des devis ont été demandés, l'Entreprise BARBET a été retenue et a réalisé les travaux. Les clôtures financées et posées par l'Office d'H.L.M. sont en place.

L'Entreprise électrique LAVIGNE a terminé les travaux de raccordement aux réseaux publics de tous les pavillons et achevé l'éclairage public. FRANCE-TELECOM de son côté a raccordé les pavillons occupés.



La finition de la voirie : pose de bordures, trottoirs et goudronnage de la chaussée pourra se réaliser une fois les terrains vendus ou mis à disposition de l'Office d'H.L.M.

## MONUMENT AUX MORTS

Le mauvais état des plaques de marbre du monument aux morts (cassées, fissurées, les lettres des noms des disparus aux guerres de 1914/1918 et 1939/1945 effacés), le Conseil Municipal décide leur remplacement. Le devis de l'Entreprise AUSSET de JUSSAC est retenu. Les deux plaques ont été changées avant la manifestation du 11 NOVEMBRE 1994 ainsi le monument aux morts est en bon état.

## VOIRIE COMMUNALE N° 9 MEISSAC

Le passage en souterrain des réseaux E.D.F. et P.T.T. réalisé et financé par le Syndicat d'Electrification CASTY est terminé. Les trois candélabres, comme prévu, sont en service. Toutes les maisons sont raccordés au nouveau réseau.

La suppression des supports E.D.F. et P.T.T. rend le secteur beaucoup plus agréable visuellement.

La réalisation des travaux vont dans le sens d'un futur élargissement de la chaussée qui à ce jour n'est pas programmé.

Le goudronnage des tranchées est prévue printemps 1995.



## MAISON MARGOTTON

Les travaux effectués à Meissac nous ont permis de supprimer le compteur E.D.F. de la petite maison achetée par la Commune à Mme BROUSSEAU née MARGOTTON. Toutes ces modifications vont permettre au Conseil Municipal de faire démolir cette petite maison sans valeur, vétuste et dangereuse pour les riverains. Le devis de l'Entreprise BARBET est retenu. Il comprend la démolition avec évacuation des gravas.

Un permis de démolir a été déposé auprès des Services de l'Équipement. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.



# TRAVAUX

Tous les travaux de modifications de réseaux et démolitions vont nous permettre sur l'ensemble de faire faire une étude du futur aménagement.

## STADE

Les utilisateurs du terrain de sports ont rencontré quelques difficultés dans l'utilisation et le débit d'eau aux vestiaires-douches.

L'analyse du dispositif de chauffage des douches fait apparaître quelques signes de défaillance dans le fonctionnement et la sécurité de l'appareil. La vétusté du matériel a conduit le Conseil Municipal à prendre des mesures urgentes pour régler le problème.

Une étude a été faite pour le débit d'eau, un deuxième branchement a été réalisé avec un diamètre de canalisation plus important. En ce qui concerne les problèmes de chauffage d'eau, deux ballons de 500 litres chacun ont été installés. Par économie d'énergie, ils ne chauffent l'eau que la nuit, en heures creuses. Avec 1000 litres d'eau chaude à 70°, le mitigeur qui règle parfaitement la température, permet aux joueurs-utilisateurs d'avoir suffisamment d'eau à bonne température. Cette nouvelle installation, entièrement automatique et adaptée aux besoins du club, remplit parfaitement les conditions de sécurité et de confort.

Sur la pelouse des travaux d'entretien ont été réalisés : passage de désherbant sélectif, apport de sable.

Printemps 1995, les travaux de finition de l'agrandissement du terrain se réaliseront.



## GROUPE SCOLAIRE

Le passage dans notre commune de la Commission Départementale de Sécurité, fait apparaître quelques modifications et mise en conformité dans deux bâtiments publics.

Par délibération, le Conseil Municipal donne l'étude et la surveillance des travaux à M. MAROT, Architecte à AURILLAC.

Avant la rentrée scolaire 1994/1995, la mise en conformité a été effectuée et comprend :

- la réfection de l'installation électrique, remplacement de tous les luminaires, les prises de courant, boutons sont aux normes NF.
- Installation d'un signal d'alarme.
- Bloc de sécurité.
- Installation de portes coupe-feu.
- Modification du sens d'ouverture.
- Ventilation de la chaufferie.
- Raccords de peinture nécessaires.
- Les extincteurs ont été vérifiés. Un sera ajouté à la chaufferie.
- Les consignes de sécurité seront mise en place.

## SALLE POLYVALENTE

Un signal d'alarme est mis en place.  
Nous avons des bâtiments publics en conformité, tous les uti-

lisateurs, les enfants sont en parfaite sécurité.

A l'école des simulations de fonctionnement sont régulièrement faites, avec utilisation du signal d'alarme, évacuation du groupe. Les enseignants, le personnel et les enfants s'adaptent à ces nouvelles exigences.

## LAGARDE SUD

Une fois les travaux de pose des canalisations d'eau potable par le DISTRICT DU BASSIN d'AURILLAC et le pluvial par la commune de REILHAC, l'élargissement de la chaussée avec talusa-



ge, busage des fossés, suppression d'une haie ont permis de faire réaliser le goudronnage de la voirie.

Tous les travaux réalisés entrent dans le domaine d'intérêt général.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Par lettre, l'Entreprise CONRIE, Electricien à REILHAC nous faisait part des difficultés qu'elle rencontrait lors des réparations et entretien sur l'éclairage public.

Les nouveaux candélabres, minces, effilés, de plus en plus hauts inaccessibles avec une échelle fait que du matériel adapté (voir nacelle) est devenu indispensable pour ce genre d'intervention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec le Syndicat d'Electrification CASTY. Une convention a été signée pour l'entretien de l'éclairage public. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 l'entreprise LAVIGNE assure les réparations.

Toutes les demandes d'intervention, sont à faire à la Mairie.

## BALAYAGE ET LAVAGE DES RUES

Une convention entre les communes de JUSSAC, NAUCELLES et REILHAC a été signée pour le balayage et le lavage des rues. Plusieurs entreprises ont été contactées, des démonstrations de balayage et lavage ont été faites sur chaque commune.

Pour REILHAC, la convention prévoit quatre interventions annuelles : Mars, Juin, Août, de trois heures chacune.

Le Conseil Municipal de REILHAC, dans sa séance du 28 Juin 1994, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la S.T.A.C. d'AURILLAC.

## CITE DES VIOLETTES

La chaussée et les trottoirs de cette cité ont toujours été une préoccupation pour le Conseil Municipal. Lorsqu'il y a eu possibilité financière, le Conseil Municipal a demandé aux Services de la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT une étude. Cette étude faisait ressortir le bon état de la structure du corps de la chaussée, seul le goudronnage est à refaire. Pour effectuer les travaux, l'entreprise COCHERY-BOUDIN-CHAUSSE a été retenue.

Quelques modifications ont été nécessaires : des bordures trottoirs et caniveaux ont été remplacés. Les grilles avaloir ont été renforcées et la construction d'un mur en parpaings nid d'abeilles agrémente le secteur.

L'Adjoint aux travaux  
Louis FAUGERE

# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

## 1. URBANISME ENVIRONNEMENT

La commission d'urbanisme a enregistré en 1994 :

- 1 demande d'autorisation de Lotissement
- 2 permis de construire
- 10 demandes de travaux exemptés de permis de construire
- 3 certificats d'urbanisme
- 15 renseignements d'urbanisme.

## 2. LOTISSEMENT DE RECOULET



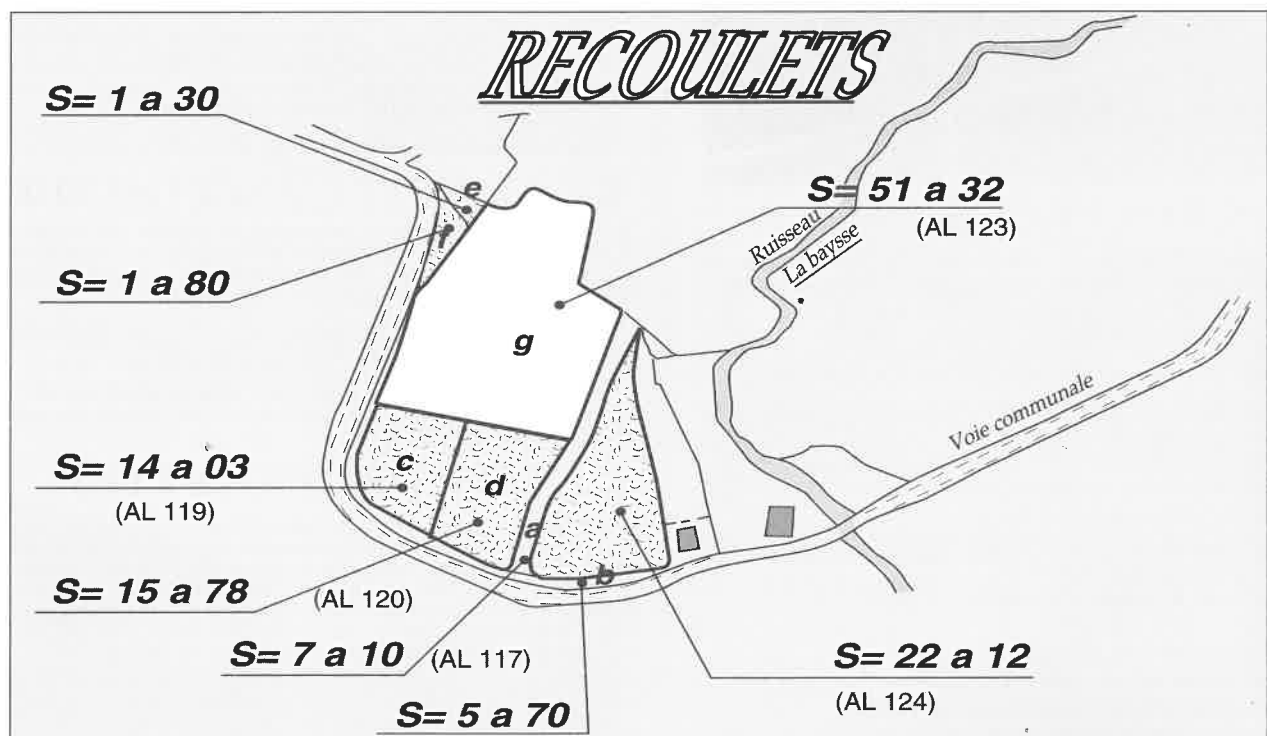
A ce jour les lots B, C, D sont vendus à Messieurs :

- JUSTIN Jean-Pierre
- ISOULET Jacques
- DESFARGUES Jean-Claude.

Sur ces trois propriétaires, deux familles Reilhacoises s'installent sur ce terrain.

Le quatrième lot : G d'une grande superficie connaît quelques difficultés pour trouver acquéreur, aussi il sera vraisemblablement revu en commission d'urbanisme afin de prévoir une possible division qui permettrait un lot supplémentaire à un tarif raisonnable.

La parcelle A, servitude de passage, sera aménagée et pourra éventuellement être utilisée pour desservir le cinquième lot à créer.



# URBANISME ET ENVIRONNEMENT

## 3. BIENS SECTIONNAIRES DE REILHAGUET

### ETUDE VOIE COMMUNALE N° 6 DEMANDE ACHAT DE TERRAIN

Le Conseil Municipal décide de consulter les électeurs de Reilhaguet dans le but d'améliorer dans un proche avenir la voie communale et de satisfaire une demande d'achat de terrain.

Pour ce faire, il faut que les électeurs de la section transfèrent à la commune les parcelles nécessaires.

Ces dispositions sont prises en conformité au Code des Communes afférents au régime juridique des biens sectionnaires et en application, en ce qui nous concerne de l'article 151.11 du Code des communes.

Après accord de la majorité des électeurs de la section, sur 51 inscrits nous avons enregistré 47 signatures.

Par délibération du 28 juin 1994, le Conseil Municipal accepte le transfert des parcelles à la Commune.

Grâce à la compréhension des électeurs que nous "tenons à remercier", ce transfert facilitera d'une part, l'amélioration de la voirie tant souhaitée par les habitants de ce secteur et d'autre part, permettra des ventes ou échanges de terrains et de maintenir des espaces verts.

Reste à négocier avec quelques propriétaires l'acquisition de terrains pour que la voie communale réponde aux obligations d'une circulation qu'il faut bien reconnaître a considérablement augmenté ces dernières années.

**L'adjoint à l'urbanisme  
Maurice LABERTRANDIE**



### *Vœux fin d'année 94*

Comme chaque année, M. le Maire entouré de son Conseil Municipal, a réuni l'ensemble du personnel, les responsables des associations, les membres du C.C.A.S. pour porter un toast à la nouvelle année.

# REILHAC D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

## FETE PATRONALE DE LA ST-LAURENT



Les festivités ont débuté le samedi après-midi avec un concours de pétanque organisé par le tilleul Reilhacois, sous-couvert financier du comité des fêtes.

\* Dès l'aube, le dimanche les réveilleurs en fanfare ont

## FETE DU PAIN



En ce magnifique Dimanche 3 juillet la foule était nombreuse à Reilhaguet pour faire la fête, la grande fête du pain.

Trois associations de la Commune : Chasse, Parents d'Elèves et le Comité des fêtes ont travaillé jour et nuit pour que le four revive.

La chaleur était au rendez-vous, l'ambiance ainsi que les tourtes et tartes étaient excellentes.

Mais faire le pain est l'affaire des professionnels : Jean-Pierre SERONIE a dirigé le ramassage du bois avec les Reilhacois de bonne volonté.

Les spécialistes de la "boulange" Philippe LEYMARIE et TRIN et le responsable de l'enfournement Félix ESCAS-SUT, l'ancien de Reilhaguet, toujours ému par la renaissance du four banal, ont fourni tous les clients.

La municipalité a offert avant le repas un apéritif convivial en présence des conseillers municipaux et du Conseiller Général.

Après un excellent repas, pris pour la plupart à l'ombre de la maison de nos amis : Christiane et Jean-Pierre, près du Baisse, Pierrot CALVET et la bourrée de ROANNES-SAINT-MARY ont animé la soirée.

Les quilles reilhacoises étaient à la fête.

Le jambon a été gagné par Georges LAPIE.

La pêche à la truite a connu un franc succès avec les pêcheurs en herbe de REILHAC.

A BIENTOT POUR LA FETE DU PAIN A REILHAGUET.

signalé que la fête continuait :

- Ouverture de la pêche à la truite (société de chasse) dans la fontaine du bourg.

- Messe solennelle de la Saint-Laurent.

- Apéritif concert (municipalité).

\* L'après-midi était bien meublé puisque après la démonstration du Club Canin Cantalien de Reilhac, Norbert (imitateur de M. Sardou), est venu enflammer tous les jeunes et les moins jeunes présents sur la place de la mairie.

Les manèges étaient au rendez-vous pour meubler le laps de temps qui restait avant le dîner.

En nocturne, un feu d'artifice était tiré qui a connu comme d'habitude un grand succès.

La fête se terminait par un bal qui n'a pas connu le succès escompté (la fatigue de 2 jours de fêtes pouvait y être pour quelque chose...).



# INAUGURATION MODERNISATION DE LA VOIRIE CITE DES LANDES



## Le 12 Juillet 1994 Allocution de M. Jean-Pierre PICARD, Maire

*Madame le Préfet,  
Monsieur le Président du District et Cher Ami,  
Monsieur le Conseiller Général et Cher Ami,  
Messieurs les élus et chers collègues,  
Mesdames, Messieurs, Chers Amis,*

Laissez-moi tout d'abord remercier Madame le Préfet du Cantal qui a la gentillesse de consacrer quelques heures à la Commune de REILHAC en cette période de vacances.

Au nom du Conseil Municipal, je tiens à vous dire Madame, que nous sommes très honorés par la présence à nos côtés de la plus haute autorité du département.

Comme vous venez de le constater REILHAC est une commune qui a fait un effort particulièrement important pour améliorer l'environnement et le cadre de vie de ses habitants.

Les Reilhacois sont fiers de leur village et en particulier de la place de la Mairie.

A côté de l'édifice religieux inscrit sur la liste des monuments historiques et du groupe scolaire, nous avons tenu à marquer dignement la présence de la République en construisant une Mairie qui soit aussi une maison commune, véritable centre de vie et affirmation forte de l'identité de notre commune.

Vous avez eu l'occasion, Madame le Préfet, de nous rendre visite l'an dernier lors de la Fête de la Chasse dans le magnifique Parc du Château de Broussette ce qui vous a donné un aperçu de la beauté de notre commune et du dynamisme de ses habitants.

Vous avez pu vous rendre compte combien REILHAC est une commune accueillante à la fois soucieuse de conserver son patrimoine et ses traditions mais aussi moderne et ouverte sur l'avenir.

Aujourd'hui, vous venez de visiter une de nos réalisations récentes, les quatre logements sociaux de la "Cité des Violettes", harmonieusement intégrés au village et très agréables à vivre grâce au talent de Daniel MÂROT.

Ces logements locatifs, nous aident à maintenir une population jeune au centre du bourg.

Vous avez constaté qu'il nous reste des terrains pour réaliser d'autres logements de ce type.

Après cinq mois d'importants travaux, la cité des Landes s'est donnée une nouvelle jeunesse et le 12 juillet 1994 Madame Marie-Françoise Haye-Guilland, entourée de M. René Souchon, Président du District, M. Jacques Markarian, Conseiller général, M. Jean-Pierre Picard, Maire de Reilhac, de l'ensemble du Conseil Municipal, coupait le ruban traditionnel, devant une grande partie de la population de la Commune.

A la suite de l'allocution de M. le Maire, chacune des personnalités exprimait sa satisfaction sur cette réalisation et s'en félicitait pour les habitants de cette cité.

Avec votre appui, Madame le Préfet, nous pourrions ainsi maintenir la jeunesse à REILHAC, et conserver notre École Publique à laquelle nous sommes très attachés.

Mais, votre présence ici, Madame le Préfet, Mesdames, Messieurs, est motivée par la modernisation de la cité des Landes - Le conseil Municipal et moi-même, nous nous réjouissons d'avoir pu remettre en valeur cette agréable cité.

Les 65 logements de cette cité ont été réalisés, il y a presque 30 ans sous l'impulsion du Maire de l'époque Jean RICHARD et du Député Augustin CHAUVET.

C'était déjà la preuve d'un dynamisme que la municipalité actuelle s'efforce de poursuivre.

Les habitants de la Cité des Landes, venus pour la plupart de l'extérieur, ont aujourd'hui planté fortement leurs racines dans le sol Reilhacois et participent activement à la vie de la commune.

La Cité des Landes et ses habitants ont donné au petit village de REILHAC l'impulsion nécessaire pour faire de REILHAC une véritable commune.

Il était devenu nécessaire aujourd'hui, de remettre en valeur cette partie de REILHAC en lui redonnant une nouvelle jeunesse. La réfection de la voirie en enrobé, la création d'un réseau pluvial, l'aménagement des espaces verts et des parkings, la mise en place d'un nouvel éclairage public à l'iode, transforment complètement l'aspect de la cité qui est redevenue riante, lumineuse et agréable à vivre.

La Municipalité et moi-même, tenons particulièrement à vous remercier Madame le Préfet, pour l'aide financière que nous a apporté l'Etat.

Je dois aussi remercier, mes collègues du district et son Président René SOUCHON qui ont bien voulu participer au financement du réseau pluvial.

Une fois encore, le District après la construction d'un château d'eau nous a aidé à mener à bien cette opération, preuve, s'il en était besoin des bienfaits de l'intercommunalité.

Merci aussi aux entreprises qui ont mené à bien ce chantier en un temps record et dans de bonnes conditions, je veux citer l'Entreprise COCHERY pour les travaux de voirie, l'Entreprise LAVIGNE pour l'éclairage public et les Services du DISTRICT pour le réseau pluvial.

Merci aussi au service de la DDE, qui ont assuré le suivi des travaux avec beaucoup de compétence comme toujours d'ailleurs, sous l'autorité de M. MOREL.

Le Conseil Municipal et moi-même, avons le sentiment d'avoir œuvré depuis 5 ans dans l'intérêt de la Commune et de ses habitants.

REILHAC s'est enjolivée, elle passe dans tout le bassin d'Aurillac, comme une Commune qui va de l'avant.

Ce qui fait notre force, c'est que les REILHACOIS aiment leur commune et sont prêts à nous aider dans cette lourde tâche d'aménagement, de développement et d'animation.

Je sais que nous pouvons compter sur eux et je les en remercie au nom du Conseil Municipal.

Ensemble, faisons de REILHAC une commune où il fait bon vivre.

Jean-Pierre PICARD

**ÉCOLE DE REILHAC****"Mille défis pour ma planète"**

Les élèves de l'École Publique de Reilhac et la Protection de l'Environnement

**A**u cours de l'année scolaire 93-94, les élèves de CM1-CM2 ont participé à l'action "1000 défis pour ma planète", avec pour projet l'étude du fonctionnement de l'écosystème rivière et l'appréciation de la qualité de l'eau.

1. Survol de l'Authre de la source au confluent afin de filmer le cours de la rivière.
2. Sortie à Lagarde pour évaluer la qualité de l'eau.
3. Déplacement au lac de St-Etienne Cantalès pour nettoyer ses rives afin de les rendre agréables aux baigneurs.
4. Voyage à Vincennes pour participer au rassemblement général des participants à "1000 défis pour ma planète".

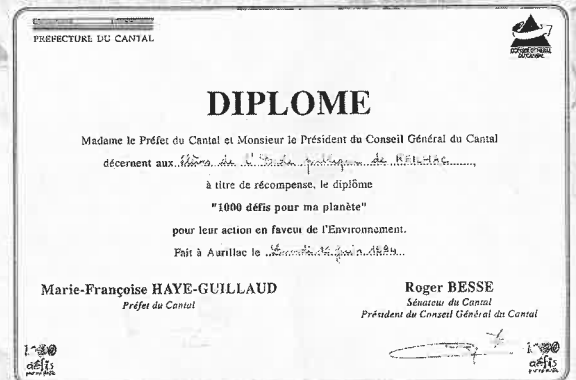
Résultats des mesures le 18/04/94 à 9 heures  
**LAGARDE**

Température	6,8° C
Oxygène	9 mg/l
Acidité (pH)	7,5
Nombre d'espèces d'invertébrés	14
Note biologique sur 20	15

Pour rechercher les larves d'invertébrés (insectes-mollusques, crustacés-vers), il faut regarder sous les cailloux, sur le sable, contre les herbes et les branches, à l'ombre et au soleil, en surface et au fond, ceci dans une zone d'environ 10 m<sup>2</sup> comportant à la fois eaux courantes et eaux calmes.

	Rivière de l'Authre	Ruisseau de Reilhaguet
AMMONIUM	0,4 mg/l	0 mg/l
NITRITES	0,025 mg/l	0 mg/l
NITRATES	0 mg/l	0 mg/l

Cette participation des enfants de l'école de Reilhac sur l'action "1000 défis pour ma planète" leur a valu l'attribution du Diplôme vert par Mme le Préfet du Cantal et le Président du Conseil Général, le 13 juin 1994.

**ÉCOLE PUBLIQUE : AUGUSTE BANCHAREL**

**L'**année scolaire 94-95 a débuté avec l'arrivée de 2 nouvelles institutrices pour les élèves des cours élémentaires (Mme Boussaroque Sabine et Mme Roche Luce).

Après une courte période d'adaptation, les élèves se sont bien habitués à la présence de leurs maîtresses travaillant à mi-temps.

L'effectif de 78 élèves (moyenne de 16 par classe environ) demeure stable. Il faut cependant regretter la scolarisation d'un certain nombre d'enfants dans des écoles extérieures à la commune (la règle des refus de dérogation scolaire n'est pas appliquée). Cet état de fait met en danger un poste d'enseignant à Reilhac. Les services périscolaires sont pourtant bien structurés (garderie, ramassage, cantine...).

L'enseignement précoce des langues vivantes (Anglais,

Espagnol) est confié à deux maîtres habilités (Mrs Versange et Jourdes) à raison de 1 heure et demie par semaine. Dans le cadre des contrats d'aménagement du temps de l'enfant, trois heures de musique par semaine sont diffusées aux élèves des cycles II et III ; trois heures hebdomadaires de Judo (M. Roux) pour les élèves des CE et CM (M. Bruel) et une heure d'informatique (M. Laveissière, bénévole).

Les travaux de mise en conformité du groupe scolaire (sécurité incendie, installations électriques normalisées) ont apporté un confort supplémentaire à la vie scolaire dans l'établissement.

La municipalité de Reilhac prouve ainsi que dans la mesure de ses moyens l'éducation des enfants de la commune est une des priorités.



## LA MÉDIATHEQUE

Quelques chiffres pour le mois de Décembre : 670 livres albums, 350 cassettes ou disques laser.

Cette activité importante montre l'intérêt des habitants de la commune pour le dépôt de la BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET géré par le Conseil Général et la Municipalité. Claudine DÉLON, CES de la commune accueille de nombreux enfants durant la semaine ainsi que de nombreux adultes le Samedi.

La médiathèque accueille une quinzaine d'élèves de l'école et une dizaine d'adultes ainsi que les jeunes des collèges.

Début 95, les cassettes vidéo arrivent, les locaux seront agran-

dis pour recevoir ce nouveau service. A vos magnétoscopes, mais n'oubliez pas le charme de la lecture d'un bon livre, le charme de l'écoute d'une bonne musique :

### HORAIRES D'OUVERTURE :

- Lundi : de 14 H à 16 H
- Mardi : de 9 H à 11 H  
de 14 H à 16 H
- Mercredi : de 14 H à 16 H
- Jeudi : de 9 H à 12 H
- Vendredi : de 13 H 30 à 15 H 30
- Samedi : de 10 H à 12 H  
: de 14 H à 16 H

## FETE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE



La fête traditionnelle de l'école Bancharel Auguste a eu lieu le dimanche 26 juin 94.

Après des évolutions rythmiques et dansantes des

classes maternelles, cours préparatoire et cours élémentaires, sous la responsabilité du président de l'A.P.E. a eu lieu un grand lacher de ballons, qui ont pris la direction du Sud du Cantal (preuve en a été faite par le retour de quelques cartes en provenance de la Châtaigneraie).

Sous la houlette de leur professeur de judo M. Bruel Francis, les élèves du cours moyen ont produit une démonstration de tous leurs réflexes sportifs acquis pendant cette année scolaire. La fête s'est



poursuivie après une halte casse-croûte par un spectacle du groupe d'initiation au théâtre (tous acteurs confondus primaires et collégiés) face à un public pas trop motivé.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ET AMIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE REILHAC

L'association des parents d'élèves et amis de l'école publique organise et finance :

- LES CARTES : Musique, Judo, Escrime, Informatique.
- La Sortie au cirque.
- Les actions éducatives sur l'environnement (ECO ECOLES) "Mille défis sur la planète".
- Le Théâtre animé par Daniel DELOR.
- Les voyages scolaires - Le Mont-Mouchet  
- Le Lioran.
- Les activités physiques dans le cadre de l'USEP.

### ACTIVITES SPORTIVES

L'école de Reilhac est affiliée à la Fédération des Associations Laïques (F.A.L.) pour la pratique du sport scolaire U.S.E.P.

En 1994, les élèves licenciés ont participé au tournoi de Basket-ball (4ème place sur 11 équipes engagées) ; au triathlon à Peyrolles (2 meilleures performances de la journée pour Mizermont Alain, au lancer de balle et Alex Delrieu, au saut en longueur). Au cross organisé à St-Simon où ils ont obtenu quelques places d'honneur parmi plus de 600 participants.

### FILLES NÉES EN 83-84 :

- Lafarge Emilie - 4ème sur 80 au départ

### GARÇONS NES EN 85 :

- Bergeron Aurélien - 5ème sur 78....

### GARÇONS NES EN 84 :

- Vigneron Didier - 9ème sur 104.

Le moment le plus important de l'année 1994 a été le regroupement régional à Volvic (Usépiades) où nos jeunes sportifs ont eu à se mesurer à plus de 400 autres venus de toute la région Auvergne en plusieurs disciplines (athlétisme, escrime, football...).

Pour financer ces activités, l'association a organisé :

- Un quine
- Une soirée crêpes
- Un concours de belote
- La fête de l'école
- Manifestations diverses.

Ces actions sont organisées par un nombre peu important de Parents d'Elèves, ce qui est dommage pour les enfants.

VENEZ NOMBREUX A NOS MANIFESTATIONS.

MERCI.

# LES ASSOCIATIONS

L'année 1994 a été bien remplie. Des résultats satisfaisants et honorables pour le C.C.C., dans toutes les disciplines. Pour en arriver là, il faut une complicité certaine entre le maître et le chien.

Pour commencer l'année 1994, une sélection d'Homme d'attaque a eu lieu à Brioude le 20 février. 14 concurrents de différentes régions ont été présentés. 4 ont obtenu leur sélection dont 1 de notre club.

## EN AGILITY :

Une chienne beauceronne ELITE a participé au championnat de France qui s'est déroulé à Longchamps les 4 et 5 juin 1994.

Une autre chienne beauceronne HEVA, a obtenu ses deux parties du Brevet.

Même des chiens sous jupier ont fait des exploits dans des épreuves non homologuées comme l'Open Royal Canin et Pédigrée Pal.

## EN RING :

Dans l'année 1994, 3 chiens ont obtenu le Brevet de chien de défense.

Lors de notre concours les 17 et 18 septembre :

- en Echelon I, les 2 premiers sont des chiens de notre club,
- en Echelon II, nous nous plaçons en 2ème position sur 9 chiens participant à cette épreuve.

Et le top niveau qui est l'Echelon III, les 2 premières places nous reviennent avec les meilleurs pointages.

En période estivale, tous les week-ends étaient bien remplis, car nous avons fait des démonstrations avec nos amis à quatre pattes dans les fêtes locales sur le département et les départements limitrophes. Nous faisons parti de l'une des animations de la fête de Reilhac.

Deux dates à retenir :

Concours national d'AGILITY : le 9 juillet 1995

Concours national de RING : 16 et 17 septembre 1995

Pour en terminer, le Club Canin Cantalien tient à remercier, la Municipalité pour son soutien et l'équipe d'employés communaux pour l'entretien de nos installations sportives.

## CLUB CANIN CANTALIEN



RING  
AGILITY

## DIVAGATION DES CHIENS

Je rappelle à toute la population de Reilhac que la divagation des chiens est interdite sur la commune en application de l'arrêté existant à savoir que :

"Les propriétaires doivent prendre toutes dispositions utiles afin d'éviter la divagation de leurs chiens. Les chiens errants et tous ceux qui seraient trouvés sur la voie publique seront capturés et conduits à la fourrière d'Aurillac. Les charges de nourriture et d'hébergement de l'animal sont aux frais du propriétaire etc..."

Est considéré comme chien errant, tout chien non identifiable et sans surveillance de son maître.

J'en appelle au civisme de chacun pour respecter cet arrêté, afin de préserver la liberté et le confort de tous.

J.P. PICARD  
Maire de Reilhac

## CENTRE PERMANENT DE RECUPERATION DE L'YSER

un service ouvert

aux particuliers, artisans et commerçants  
des onze communes du District.

Ouvert du lundi au samedi  
de 13 h 00 à 19 h 00 - Dimanche de 10 h 00 à 12 h 00

un service gratuit jusqu'à 1 m<sup>3</sup>

Maurice LABERTRANDIE

L'environnement au quotidien

**COLLECTER  
RECUPERER  
ELIMINER**

DISTRICT  
DU MASSIF  
D'AURILLAC

Centre  
Permanent de  
Recupération de  
L'Yser

**PROTEGER**



# LES ASSOCIATIONS

## *Club de l'Union des Aînés Naucelles-Reilhac*

L'année 1994 se termine et notre club a toujours de larges activités. L'Association de nos deux communes est toujours très intense et nous serions très heureux que les nouveaux retraités viennent nous rejoindre.

C'est une année qui a été riche en activités.

- Plusieurs gouters : 6 à Reilhac, 5 à Naucelles avec animation et jeux (Scrabble - Tarot - Belote - Manille)
- 1 journée portes ouvertes à la salle polyvalente de Naucelles en Février.



- 1 après-midi retrouvailles inter-club se terminant autour d'une énorme truffade (140 convives avaient participé).

- Quatre sorties d'une journée avec deux cars pour les déplacements avec :

- Visite : du Musée de la Science à Aurillac,  
du Village Médiéval à Flajac dans le lot,  
du Musée de la faune à Murat,

du Musée de la radio et du phonographe à Lanobre.

- Vente de pâtisseries le 31 juillet.
- En juin, un petit voyage d'une semaine à Annecy et ses environs.
- Le 16 octobre, nous célébrions l'Anniversaire de la création du club (15 ans déjà) à la salle polyvalente de Reilhac.
- Le 8 décembre, repas de Noël pour tous nos adhérents.



Le 15 décembre aura lieu l'Assemblée Générale.

Voici le déroulement de l'Année 1994, que l'année 1995 s'écoule avec le même enthousiasme.

*La Présidente  
Mme CASSAN*

## LA QUILLE REILHACOISE

**Le Bureau se compose comme suit :**

**Président :** Gérard VIGNERON  
**Vice-Président :** Jean BARRIERE

**Secrétaire :** Roger VIGNAL  
**Trésorier :** Philippe TERRISSE

La QUILLE REILHACOISE a participé à la fête du pain.

Elle a organisé deux concours de quilles avec de nombreux participants.

La quinzaine de membres vous invite à venir vous amuser les dimanches après-midi.

Ambiance assurée.

# LES ASSOCIATIONS

## Football Club Reilhacois

Après avoir dignement fêté son 25ème anniversaire le 25 juin dernier, les licenciés reilhacois ont repris dès la mi-août le chemin du stade espérant vivre une saison riche en émotions.

Rapide retour sur la saison écoulée qui a vu, en promotion de lère division, la formation fanion terminer à une troisiè-



*Lors de la sortie à Barcarès, une rencontre amicale s'est déroulée avec un club local, ST-LAURENT DE LA SALANQUE.*

me place quelque peu décevante. Bien belle satisfaction en revanche pour l'équipe réserve qui remporte son championnat de 4ème division et qui, fait assez rare pour le signaler, accède pour la seconde année consécutive à la division supérieure.

Pour cette saison 94/95, l'objectif prioritaire du club est de voir l'équipe première franchir un palier supplémentaire et accéder à la 1ère division du district. Au vu des résultats enregistrés à ce jour, et le sérieux manifesté par l'équipe, cet objectif ne semble pas utopique bien que la saison soit encore longue. La formation réserve évolue donc en 3ème division et sa place actuelle, bien calée en milieu de tableau, démontre bien les progrès réalisés par tous ces joueurs ces dernières années. Nul doute que si les résultats attendus se confirmaient en mai prochain, cela comblerait

d'aise tout un club mais récompenserait également tout le dévouement et le sérieux du travail réalisé par l'entraîneur J.L. LAVIGNE.

L'équipe dirigeante, regroupée autour de son président S. LEYBROS, est à présent bien soudée et rodée à toutes les tâches qui sont les siennes tout au long de la saison. Seul point d'ombre, son effectif n'évolue plus. La porte est cependant toujours grande ouverte... pour assurer l'avenir du club. Néanmoins, ajouté à la préparation de la saison purement football, ces dirigeants s'évertuent, pour dynamiser la vie associative locale, à organiser diverses manifestations qui connaissent un réel succès. Succinctement, ce sont deux concours de belote, la présentation du calendrier sur la commune et une soirée repas-tirage de la tombola qui aura lieu le samedi 8 mai prochain. Innovation cette année encore, avec l'organisation d'un réveillon dansant lors de la soirée de la Saint-Sylvestre 94. De l'avis de la centaine de convives présents, gastronomie et ambiance de fête firent de cette soirée une réelle réussite.

On ne saurait passer sous silence ce qui fut un des temps fort dans la vie du club la saison écoulée, à savoir la sortie organisée à Barcarès du 21 au 23 mai 94 pour tous les licenciés du club et leur épouse. Ces trois jours placés sous le signe de la détente et de la bonne humeur ont contribué à resserrer les liens qui existent au sein du groupe et ont fait que chacun et chacune en gardera de bons et cocasses souvenirs...

Pour terminer, des remerciements sont adressés à la municipalité pour l'effort qu'elle consent pour l'entretien des installations sportives.

De plus, pour l'équipe dirigeante, il est agréable de souligner le soutien permanent accordé par les artisans et commerçants locaux en faveur de notre association sportive. Qu'ils en soient remerciés.



*25ème anniversaire du club*

# LES ASSOCIATIONS

## COMPOSITION DU BUREAU :

Présidents d'honneur :	Mr. le Maire J.P. PICARD et Mr. L. FAUGERE
Président actif :	S. LEYBROS
Vice-Présidents :	M. BONAFE - M. LABERTRANDIE - C. ROLLAND
Secrétaire :	J.M. LARION
Secrétaire Adjoint :	Mademoiselle M. YVES
Trésorier :	J. ISOULET
Trésorier Adjoint :	P. GAMEL
Dirigeants :	L. BEGUET - R. BEGUET - F. POLONAI - G. VERGNE - G. VIGNERON
Entraîneur :	J.L. LAVIGNE
Arbitre du club :	M. VIGNERON

## ECOLE DE FOOT

Les jeunes pousses continuent leur parcours avec un effectif quasiment stable. Ces 25 éléments prennent un réel plaisir tous les samedis après-midi à s'adonner à leur jeu favori qu'est le football. En dehors des entraînements, les débutants, 6-8 ans, participent régulièrement à des plateaux regroupant plusieurs clubs, les poussins 8-10 ans et les pupilles 10-12 ans jouent dans leur championnat respectif.

Comme leurs aînés, pour joindre l'utile à l'agréable et après une première sortie à SAINT-ETIENNE il y a deux saisons, leurs dirigeants avaient organisé un déplacement à GRENOBLE en juin dernier répondant à une invitation de l'ASPTT. Parfaitement reçus par les dirigeants locaux et les familles d'accueil, il en restera un agréable souvenir. Il est probable qu'en retour nous les invitions en mai prochain dans le cadre d'un tournoi.

Responsable : S. LEYBROS

Responsables débutants : F. POLONAI - G. VIGNERON - G. VERGNE

Responsables poussins : D. TEULIERE - B. BERGERON - S. MERCIER

Responsables pupilles : M. MALGOUZOU - S. MALGOUZOU - M. GRATIO



*Groupe des poussins et pupilles présents à Grenoble les 11 et 12 juin 1994 avec les responsables*

# LES ASSOCIATIONS

## LA PETANQUE

“LE TILLEUL REILHACOIS” après une année de mise en sommeil, renaît de ses cendres en présence de presque tous les anciens licenciés.

Réuni le 10 février 1994, l'ancien bureau présente sa démission et sous la “bague” de Daniel DELOR, la majorité de joueurs présents souhaitent que le fameux TILLEUL continue à fleurir.

### NOUVEAU BUREAU :

- Président : LARION Jean-Michel
- Président délégué : ISOULET Jacques
- Vice-Présidents : FAUGERE Louis, DELON Alain
- Secrétaire : DELOR Daniel
- Secrétaire adjoint : SALES Gérard
- Trésorier : LABERTRANDIE Maurice
- Trésorier adjoint : VIGNERON Gérard

Pour la saison 1994 notre effectif de 46 licenciés dont 20 seniors masculins, 2 féminines, 24 jeunes, prouve que la pétanque est un sport aimé par tous de 7 à 77 ans.

Cette saison le TILLEUL a présenté une équipe en Coupe du Cantal, après avoir brillamment passé les deux premiers tours perd en huitième de finale face à MARMANHAC.

Le 12 Mai à Lanobre en Championnat du Cantal, la tripléte ISOULET Jacques, LABERTRANDIE Maurice, DELON

Alain, réussit l'exploit, ne s'inclinant qu'en demie finale 13 à 12 alors que les portes de la finale étaient grandes ouvertes, pour une place aux Championnats de France.

Au Championnat tête à tête à Vic-sur-Cère, le 4 septembre, 5 joueurs représentent le club dont une féminine. Un joueur atteint les huitième de finale et la féminine : Maryse YVES échoue en 16ème de finale.

Trois doublettes ont participé au challenge de l'amitié à Ytrac. Une équipe minimes et cadets perdent en demi-finale du Championnat du Cantal à Ytrac.

Deux concours internes organisés au terrain de la salle polyvalente ont connu une forte participation.

Avec le Comité des fêtes, un concours ouvert à tous a rassemblé plus de 40 doublettes lors de la fête patronale.

Au mois de décembre, il n'était plus question de boules, mais un concours de belote organisé le dimanche après-midi a connu un vif succès.

Pour la saison 95, notre club est ouvert à tous, venez nous rejoindre, la pétanque c'est bien, mais au TILLEUL REILHACOIS c'est encore mieux.

Merci à la municipalité, merci également à tous mes fidèles amis du bureau.

Jean-Michel LARION

## LA CHASSE

### LA CHASSE, L'ÉCOLOGIE MECONNUE

C'est vrai, l'écologie style “écolo” est passée de mode. Et tant mieux !

Restent aujourd'hui les gens du terrain, qui cotoient la nature dans sa réalité, avec ses forces, mais aussi ses faiblesses surtout induites par notre civilisation.

Depuis quelques années, nos paysages ont été profondément modifiés par l'homme et pas toujours de manière ordonnée.

Il faut cependant le reconnaître, nos paysages n'ont pas été bouleversés comme ailleurs et les vrais utilisateurs de l'environnement (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, promeneurs, etc.) ne peuvent que s'en réjouir.

Les chasseurs quant à eux doivent être soucieux de la préservation de ce patrimoine en collaboration permanente avec le milieu agricole. Les intérêts des uns et des autres étant étroitement liés : les agriculteurs, garants de l'entre-

tien des paysages et du cadre d'existence des animaux et les chasseurs gestionnaires d'une partie de ce capital vivant.

Dans ce cadre, le plan de chasse des 6 chevreuils a été entièrement réalisé. Cette année encore, l'effort de repeuplement consenti par la société de chasse s'est poursuivi.



Le repas des chasseurs où les exploitants agricoles de la commune étaient conviés a connu cette année encore un vif succès, soulignant ainsi le rôle d'animation de la société de chasse dans notre commune.

Lors de l'assemblée générale de l'A.I.C.A. d'Aurillac qui fêtait son 25ème anniversaire, M. J. Pierre PICARD, Président de

l'Association intercommunale s'est vu remettre la médaille d'honneur Régionale par M. RIGAUDIERE, Sénateur et Vice-Président du Conseil Régional. Ce geste marquait le dynamisme et le succès de 25 années de travail des 30 communes qui composent cette association.

LE SECRETAIRE  
Michel SOUBRIER

# LES ASSOCIATIONS

## COMITE DES ANCIENS D'ALGERIE DE LA VALLEE DE L'AUTHRE



**L**e comité intercommunal de la Vallée de l'Authre regroupe sept Communes : Reilhac - Naucelles - Crandelle - Tessières-de-Cornet - Laroquevieille - Marmanhac et Jussac. Nous comptons à ce jour cent quatre vingts adhérents.

Nos activités sont sensiblement les mêmes d'année en année, certaines sont impératives comme la commémoration du 11 novembre, du 8 mai et du 19 mars. Nous devons être présents au monument aux morts afin de perpétuer ces journées du souvenir.

Depuis quelques années nous organisons un voyage d'une journée courant juin et en septembre nous essayons d'apporter un peu d'argent dans notre caisse pour nos œuvres sociales en organisant un buffet dansant.

Le dernier samedi de novembre c'est l'assemblée générale, suivie du banquet qui a lieu dans chaque commune à tour de rôle. En 1995 cela se passera à Reilhac.

Je profite de cette occasion pour renouveler notre appel à tous les anciens d'Algérie, Maroc et Tunisie ne faisant pas parti d'un comité, de venir nous rejoindre. Cet appel s'adresse aussi aux veuves d'ancien d'A.F.N. puisqu'à présent elles sont ressortissantes de l'office national des anciens combattants au même titre que leur époux décédés. Elles peuvent donc être adhérentes au comité et participer à toutes nos manifestations.

D'avance nous souhaitons la bienvenue à ces éventuels adhérentes où adhérents.

Le Président du Comité  
PEYRAT

## CARTE DU COMBATTANT AUX A.F.N.

### PARLONS EN SIMPLEMENT

L'arrêté du 30 mars 1994 aménage les conditions d'attribution de la carte du combattant délivrée au titre de la guerre en Algérie, Maroc, Tunisie.

Désormais, les militaires concernés (séjours du 1<sup>er</sup> janvier 1952 au 2 juillet 1962) se verront attribuer 4 points de présence en AFN dans la limite de 5 trimestres. Dans le meilleur des cas, ils bénéficieront d'un quota de 20 points sur les 30 points exigés par les textes.

La durée de séjour est décomptée depuis la date d'arrivée en AFN jusqu'au départ de l'intéressé. Notons que tout trimestre commencé est considéré comme ayant été

effectué intégralement.

Cette mesure devrait concerner de 25 à 30 % des demandes de carte ayant fait l'objet d'une procédure de rejet depuis 1975.

Il appartient aux intéressés de présenter un recours gracieux auprès du Ministre des ACVG par l'intermédiaire de l'ODAC départemental qui a notifié le rejet ou de la MRAC (73, rue Jeanne d'Arc - 76000 ROUEN) en précisant l'année de naissance.

# LES ASSOCIATIONS

Chaque dossier sera réexaminé avant transmission à la Commission Nationale de la carte du combattant qui prononcera, au titre de l'article R227 du Code des pensions militaires d'invalidité, un avis favorable à l'attribution de la carte.

Cela permettra aux AFN qui ont souscrit ou souscri-

ront avant le 31 décembre 1994 une retraite mutualiste du combattant au taux de 12,5 % d'obtenir le taux maximum de 25 % s'ils obtiennent la carte du combattant. Ce taux de 25 % sera rétroactif pour les cotisants ; quant aux pensionnés, ils percevront un rattrapage sur les 4 derniers exercices budgétaires.

## BROUSSETTE ET SES JEUNES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 1994

Le succès de la fête de Brousse a déclenché une pulsion entraînant certains organisateurs à en faire toujours plus. C'est de là qu'a démarré l'association. 17 personnes se sont présentées à la réunion le 2 septembre 1994 à 21 heures précises. Le premier sujet abordé par ce rassemblement a été le nom. Un premier choix de "Les amis de Brousse" a été complété par "Les amis de Broussette" avec un éventuel accord de M. DELZON, propriétaire du château de Broussette.

Un bilan rapide de la fête récemment organisée a été réalisé.

Un conseil d'administration a été élu, les 6 candidats présentés et élus sont :

Pascal MAZET  
M. LACOMBE  
Gaël BOUCHY  
Gérard COUDERC  
M. AMBIAUX  
M. LACOSTE

Parmi le conseil d'administration, 4 ont été choisis pour former le bureau :

M. le Président : Gaël BOUCHY  
M. le Trésorier : Gérard COUDERC  
M. le Secrétaire : M. LACOSTE  
M. le Vice-Président : M. AMBIAUX

Le siège social de l'association est la mairie de Reilhac.

L'objet de l'Association est : convivialité et animation d'un village.

Dans les faits divers on a reçu les différents points de vue et suggestions des présents membres :

\* Sortie en randonnée avec un film et une séance photographique la semaine suivante.

\* Organiser plusieurs fêtes dans l'année. M. AMBIAUX propose un concours de pétanque.

\* Création d'un journal "Le petit Broussois" avec une liste des membres de l'association, un bulletin d'adhésion, une liste des habitants de Brousse et des éventuels articles rédigés par les villageois.

\* La fête de l'année prochaine comprendrait :

- Une tombola
- Un concours de carte et de pétanque
- Un repas amélioré grillades-méchoui
- Des jeux pour enfants

\* Certains ont proposé d'aménager un coin dans Brousse pour les rencontres. L'emplacement reste à trouver et à aménager.

LE PRÉSIDENT

## INAUGURATION DE 4 PAVILLONS LOCATIFS AU LOTISSEMENT VIOLETTE II



**E**n présence de Mme Dumery, Directrice des HLM, M. Espinasse et M. Benoit, administrateurs, M. le Maire entouré de son Conseil Municipal, 4 pavillons

locatifs ont été inaugurés sur le lotissement des Violettes II, ce qui porte à 6, le nombre de logements locatifs.

Un nouveau projet de construction est à l'étude pour 1995-1996, le Conseil d'Administration des HLM devrait prendre sa décision au printemps 1995.

En ce qui concerne la Commune de Reilhac, les terrains sont prêts et seront mis à disposition de l'office.

L'on peut signaler le grand succès de ce type de locatif, surtout si l'on se réfère aux nombres de demandes déposées à ce jour.

## NOS AGRICULTEURS



**L**es exploitants de Reilhac, au nombre de 15, restent pour la plupart attachés à l'élevage de la Salers, même si certains s'intéressent à la production du lait ou d'autres à la race chevaline.

Cette année encore s'est déroulé le Comice agricole

du Canton de Jussac. Il regroupait treize exposants avec une centaine d'animaux.

A remarquer que la race de Salers fait des envieux, si l'on juge par la présence de représentants de pays étrangers, qui sont en même temps acheteurs.

Ils étaient à Jussac, mais aussi à Salers au concours d'automne. Les récompenses attribuées aux divers participants étaient bien méritées.

Ici, un beau tableau récompensé appartenant à M. Loustalniau de Reilhac.

# DEPART A LA RETRAITE DE L'ABBE PIERRE MARCENAC



Le dimanche 25 septembre 1994, à l'église de Naucelles, l'Abbé Pierre MARCENAC célébrait sa dernière messe. Celle-ci venait clore une période commencée en 1971, date à laquelle l'Abbé Pierre MARCENAC acceptait la charge et la responsabilité de deux paroisses de Naucelles et Reilhac.

L'assistance en ce dimanche était nombreuse, et peut-être un peu plus que d'habitude ; beaucoup de paroissiens étaient venus pour rendre hommage à leur curé, on pouvait remarquer un peu de tristesse sur les visages et un grand silence y régnait.

Messieurs Jean-Pierre OLIVIER et Jean-Pierre PICARD, maires respectivement des deux communes, par leur présence, témoignaient de l'estime et des bons rapports qu'ils avaient échangés avec l'Abbé MARCENAC au cours de leur mandat.

La messe fut concélébrée par le Vicaire Général Marcel AURIANT, l'Abbé JAMMET, l'Abbé MOLENAT ainsi que l'Abbé Pierre MARCENAC.

Au cours de la cérémonie, le Vicaire Général remerciait l'Abbé Pierre MARCENAC pour son dévouement à l'égard des paroissiens, pour le culte, la catéchèse, l'organisation et l'amélioration intérieure des églises et lui souhaitait une bonne et paisible retraite.

Le Vicaire Général remerciait les Maires et les conseillers municipaux des communes de Naucelles et Reilhac pour leur présence.

Le Vicaire Général se prononçait sur le devenir des deux paroisses. Dans un premier temps, il confiait

la responsabilité au Père MAURICE, curé du Sacré Cœur à Aurillac. Il précisait aussi qu'il fallait mettre en place une équipe d'aide au prêtre, et confier certaines responsabilités à des bénévoles.

Le culte serait assuré tous les dimanches, par un prêtre, ainsi que les mariages et les décès, les baptêmes pourraient être effectués au Sacré Cœur ou dans les paroisses.

Les catéchistes auront l'aide de Mademoiselle FOUCAULT, responsable diocésaine de la catéchèse.

Après la messe, Monsieur Robert POUNHET, responsable du Conseil Paroissial, rappelait en son nom personnel, celui du bureau de l'association paroissiale, des catéchistes et de tous les paroissiens, sa profonde gratitude pour tout ce qu'ils ont reçu par sa présence. Il précisait :

"Il faut le dire, vous êtes l'instigateur de la restauration du beau tableau "Descente de Croix" que l'on peut admirer dans le chœur."

Avec une certaine émotion, il déclarait :

"Vous êtes venu notre Prêtre, mais vous êtes vite devenu notre ami et vous resterez notre ami. Nous vous souhaitons d'abord une bonne santé et une heureuse retraite, certes bien méritée.

Nous vous redisons encore merci et au revoir Monsieur le Curé".

Après la messe, les municipalités de Naucelles et Reilhac ont offert en commun un vin d'honneur, d'une excellente qualité, à la salle des Fêtes de Naucelles, où se trouvaient réunies de nombreuses personnes.

Messieurs les Maires, Jean-Pierre OLIVIER et Jean-Pierre PICARD, tour à tour adressèrent à l'Abbé MARCENAC leurs compliments, leurs meilleurs souvenirs, les bonnes relations qu'ils avaient eu ensemble pendant leur mandat et aussi le regret de voir partir à la retraite un Prêtre, dont les communes garderaient une profonde empreinte.

Robert POUNHET



# ENTREPRISE E.A.T.P.

AURILLACOISE DE TRAVAUX PUBLICS



16, rue de Boudieu  
15000 AURILLAC  
☎ 71.63.50.31

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

---

ROUTES - TERRASSEMENTS

---

REVÊTEMENTS BITUMINEUX

---

SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS

---

TENNIS

---

CARRIÈRES

# COUVERTURE ZINGUERIE ÉTANCHÉITÉ



# AURITOIT

QUALIFICATION 311 et 3351\*\*\*

25, Place du Square

B.P. 334

15003 AURILLAC CEDEX

Téléphone : 71.48.62.40

Télécopie : 71.64.85.13



## SICATAC

*Amendements Calcaires*

*Travaux d'Aménagements*

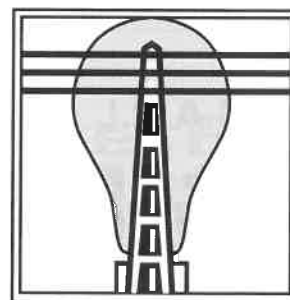
*Fonciers*

*Travaux Ruraux etc...*

---

26, rue du 139<sup>e</sup> R.I  
B.P. 239 - 15002 AURILLAC CEDEX

Tél. : 71.45.55.85



S.A. ENTREPRISE

# LAVIGNE

Z.A. Lavalie - LE VIGEAN

15200 MAURIAC

Téléphone : 71.68.04.11

Télécopie : 71.67.37.81



**COCHERY  
BOURDIN  
CHAUSSÉ**

Agence d'Aurillac

4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC

☎ 71.64.58.56

***NOS ÉQUIPES VOUS ÉQUIPENT***

**FUEL – CHARBON**

S.A.R.L.

**Ets GIBERT**

ALIMENTATION DU BÉTAIL  
VOLAILLES, CHIENS, CHAT  
ENGRAIS  
POMMES DE TERRE  
Aliment DUMAS

15250 JUSSAC

Tél. : 71.46.65.14

**TRAVAUX PUBLICS  
TERRASSEMENTS-LOCATION**

**Gérard BARBET**

Zone Artisanale

15250 JUSSAC

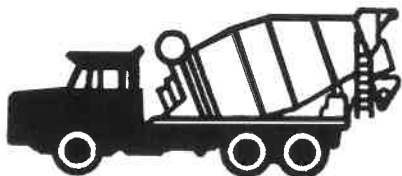
Tél. : 71.46.63.03

SIRET 327 481 008 00016 APE 5510

# SO.CA.MA.C

## BETON PRET A L'EMPLOI

MATERIAUX  
DE CONSTRUCTION



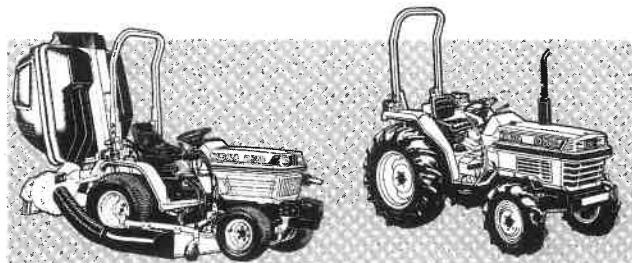
Route de Conthe 15000 AURILLAC

# 71 63 57 23

# KUBOTA

## INVESTISSEZ DANS LA SATISFACTION

**T**ravailler avec un matériel à la pointe de la technologie ; être conseillé par un réseau de concessionnaires compétents ; s'appuyer sur un service après-vente performant : en choisissant un Kubota, vous garantissez l'essentiel : votre satisfaction.



## Kubota

**PLEIN AIR JARDIN**

**36 15  
KUBOTA**

L'Équipement Agricole Cantalien  
C<sup>o</sup> KUBOTA

Les Quatre Chemins - BP 701 - 15007 AURILLAC  
Tél. : 71.48.85.85



PARTAGEONS NOTRE CULTURE

*A chaque saison,  
nous répondons  
à vos besoins...*

**JARDINAGE - BRICOLAGE**

**VÊT. CHAUSSANTS**

**ALIM. ANIMALE - CHASSE**

**PÊCHE - ÉQUITATION**

AURILLAC - Z.I. l'Escudilliers  
☎ 71.63.42.31

# Michel BRUEL

*Produits de qualité*

A votre service  
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie  
Charcuterie  
Volailles**

Ouvert \_\_\_\_\_  
le dimanche \_\_\_\_\_  
matin \_\_\_\_\_

**Tél. : 71.47.25.60**

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune  
vous offrent leur service...*

<p><b>BARRES Robert</b> <i>Marchand de Fromages</i> <b>LASPLAGNES</b> Téléphone : 71.47.22.38</p>	<p><b>COUDERC Pierre</b> <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> <b>CAP-DEL-COUDERC</b> Téléphone : 71.47.21.44</p>	<p><b>LAFARGE Christian</b> <i>Entreprise de Carrelages</i> <b>LES LANDES</b> Téléphone : 71.47.23.59</p>	<p><b>BRUEL Serge</b> <i>Chauffage Sanitaire</i> <b>LESTOUBEYRE</b> Téléphone : 71.47.24.74</p>	
<p><b>DEFILQUIER-CIVEL</b> <i>Peinture</i> <b>LES LANDES</b> Téléphone : 71.47.23.50</p>	<p><b>LAMOUREUX Pierre</b> <i>Plâtrier</i> <b>CAP-DEL-COUDERC</b> Téléphone : 71.47.22.15</p>	<p><b>LAINCAK Michel</b> <i>Chauffage - Sanitaire</i> <b>LE BOURG</b> Téléphone : 71.47.29.22</p>	<p><b>ESCALIER Marcel</b> <i>Maçonnerie</i> <b>LES LANDES</b> Téléphone : 71.47.22.01</p>	
<p><b>MALBOS Daniel</b> <i>Plâtrerie - Peinture</i> <b>LASPLAGNES</b> Téléphone : 71.47.22.44</p>	<p><b>CARCY-PUECH</b> <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> <b>LESTOUBEYRE</b> Téléphone : 71.47.27.57</p>	<p><b>RIBEYRON Michel</b> <i>Plâtrerie - Peinture</i> <b>LES LANDES</b> Téléphone : 71.47.26.16</p>	<p><b>FONTANILLE Marcel</b> <i>Marchand de Vins</i> <b>BROUSSE</b> Téléphone : 71.47.21.27</p>	
<p><b>COSTES Pierre</b> <i>Serrurerie</i> <b>LASPLAGNES</b> Téléphone : 71.47.22.77</p>	<p><b>ISOULET Madeleine</b> <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> <b>LE BOURG</b> Téléphone : 71.47.20.22</p>	<p><b>THOMAS Annick</b> <i>Atelier de Coiffure</i> <b>LE BOURG</b> Téléphone : 71.47.29.07</p>	<p><b>CONRIÉ Daniel</b> <i>Électricité Générale</i> <b>LE BOURG</b> Téléphone : 71.47.25.30</p>	
		<p><b>LABERTRANDIE Frères</b> <i>Menuiserie - Charpente</i> <b>LAGARDE</b> Téléphone : 71.47.21.41</p>		

Ce bulletin municipal, tiré à 550 exemplaires, est distribué dans tous les foyers de la commune.  
Nous tenons à remercier les personnes, les associations et les entreprises qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à sa réalisation.